



THE SENTRY

## LE RÈGNE DE LA TERREUR, UN BUSINESS FLORISSANT EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Illustré par l'itinéraire d'un chef de  
guerre, ministre et homme d'affaires :  
Abdoulaye Hissène

Par The Sentry

Novembre 2018



**RAPPORT D'ENQUÊTE**

# **LE RÈGNE DE LA TERREUR, UN BUSINESS FLORISSANT EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Illustré par l'itinéraire d'un chef de guerre, ministre et homme d'affaires :  
Abdoulaye Hissène

Par The Sentry  
Novembre 2018

Photo de couverture :  
Le corps d'un musulman tué par vengeance lors  
d'une série d'assassinats ciblés au PK5 à Bangui,  
en République centrafricaine.  
9 février 2014. Photo : Marcus Bleasdale



*« Le pays est assiégé. Tant que les criminels ne seront pas arrêtés, il n'y aura pas la paix. La violence, **c'est** leur source de revenu. Ils **l'utilisent** comme un moyen de faire pression sur le gouvernement et contraindre les autres à avoir peur **d'eux**. **S'ils** restent calmes, ils ne pèseront pas. La négociation passe par la peur. »*

*Réfugié centrafricain au Cameroun  
Commerçant musulman de diamants  
3 octobre 2017*



## Table des matières

Résumé	1
Recommandations	3
Méthodologie	5
Introduction	6
Libérateur ou profiteur de guerre ?	9
La sanglante ruée vers le diamant et l'or	11
Les profits de la violence sectaire	15
La bataille pour les titres politiques prestigieux	17
Le bras de fer pour l' <b>amnistie</b> générale	20
Soutien politique ou réseaux <b>d'affaires</b> puissants ?	22
Réseaux <b>d'affaires</b> au Tchad	23
Kenya, Congo et Cameroun	27
Criminel ou interlocuteur politique ?	29
Insaisissable	29
Une guerre de profits	30
Conclusion : repenser le processus de paix	32
Remerciements	35
Références	36



## Résumé

Depuis 2013, la République Centrafricaine (RCA) a plusieurs fois fait la une des médias lorsque la France et l'**Organisation** des Nations unies (ONU) ont à tour de rôle alerté l'**opinion** internationale des signes avant-coureurs d'un génocide. Des épurations ethniques et d'autres atrocités de masse sont commises de manière quotidienne contre des communautés entières. Un nombre incalculable de civils a déjà perdu la vie. L'**instabilité** politique et sécuritaire a ainsi mené à une grave crise humanitaire. En mai 2018, l'**Agence** des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) recense près de 1,27 million de personnes déplacées ou réfugiées, un niveau sans précédent.

Les initiatives visant à rétablir la stabilité se sont multipliées au cours des 20 dernières années, mais le bilan est négatif. Une série d'**accords** de paix, de désarmement et d'amnisties a été négociée, des missions onusiennes de maintien de la paix et d'**assistance** humanitaire se sont installées durablement, des opérations militaires extérieures ont régulièrement été déployées et des élections ont eu lieu. Des milliards de dollars ont été dépensés pour tenter de ramener la stabilité et compenser l'**absence d'État**. Depuis 2014, la mission onusienne en Centrafrique – la MINUSCA - a coûté plus de 3,2 milliards de dollars. L'**Union** européenne, un partenaire de développement majeur en Centrafrique, a également décaissé plus de 200 millions de dollars au cours de la même période. Malgré ces efforts, la valse des médiations a **jusqu'ici** échoué dans sa recherche d'un compromis politique permettant ne serait-ce que le respect d'un cessez-le-feu. **Aujourd'hui**, on déplore une pléthore de bandes armées, de groupes politico-militaires et d'**auto**-défense contrôlant la totalité du territoire national, ou y exerçant une influence. Pire encore, depuis plus de quinze ans, les responsables de massacres de masse sont reconnus par les acteurs internationaux et ceux de la sous-région Afrique centrale comme des interlocuteurs légitimes avec qui il est nécessaire de dialoguer et de négocier la paix.

En août 2018, le panel des facilitateurs de l'**Union** africaine (UA) en RCA a annoncé la fin d'une série de rencontres avec les représentants de 14 groupes armés afin de recueillir leurs revendications. Parmi ces responsables figurent pourtant des individus placés sous sanctions du Conseil de sécurité de l'**ONU** ou des États-Unis. L'**institution** a alors présenté une liste de plus de 100 demandes formulées par les groupes armés, qui inclut le partage du pouvoir et une loi d'**amnistie**. Au même moment, un dialogue parallèle est initié par le gouvernement russe. **C'est** dans ce cadre que les chefs des groupes armés les plus violents impliqués dans les exactions depuis plus de dix ans ont été invités à se rendre à Khartoum pour signer un énième accord. Ces processus politiques, aussi appelés « dialogues », qui sont censés mettre fin à la guerre meurtrière sont **aujourd'hui** accaparés par l'**agenda** des profiteurs de guerre qui ont pourtant démontré **n'avoir** aucune intention de négocier la paix.

The Sentry a enquêté entre 2016 et 2018 le parcours d'**Abdoulaye** Hissène, un chef de groupe armé impliqué dans le conflit centrafricain depuis plus d'une décennie. Hissène a **d'abord** exercé la profession de commerçant de diamants et d'**or**, avant de diriger plusieurs groupes politico-militaires à partir de 2009. Il a depuis été reconnu coupable d'une tentative de coup d'**État** à la fin de l'**année** 2015 et d'**actes** de violence ciblés sur le personnel onusien et humanitaire. Le gouvernement centrafricain a **d'abord** émis un mandat d'**arrêt** en juin 2016, et depuis 2017, le Conseil de sécurité de l'**ONU** et les États-Unis ont imposé un gel de ses avoirs et une interdiction de voyager, des mesures que le Tchad déclare avoir mises en **œuvre**. Malgré ces mesures, Hissène joue toujours un rôle moteur dans les violences meurtrières qui frappent la capitale du pays, Bangui, le centre et l'**est** de la Centrafrique.



L'enquête révèle qu'Abdoulaye Hissène s'est en réalité progressivement imposé comme l'un des profiteurs de guerre les plus influents. En incitant la haine et les divisions entre communautés, il amasse une fortune dans un pays où le quotidien des populations rime avec misère. Sa montée en puissance a été rendue possible grâce aux liens étroits qu'il a su tisser avec les chefs d'État de la sous-région Afrique centrale, leur entourage proche et des associés étrangers. En 2014, alors que la communauté musulmane est victime d'un nettoyage ethnique et qu'il est ministre conseiller à la présidence, lui-même de confession musulmane, il utilise son statut diplomatique pour se rendre à l'étranger, notamment au Cameroun, en République du Congo, au Tchad, au Kenya, aux Émirats arabes unis, en Suisse et en France. Au cours de ces déplacements, il a élargi sa liste d'associés et créé des opportunités d'affaires lucratives. Fin 2014, après avoir été limogé de ses fonctions officielles, il rejoint ouvertement les mouvements d'opposition armée et il déclare alors aux chefs d'États tchadien et congolais que « ce que nous voulons, c'est tout détruire pour reconstruire le pays ». Au même moment, il réussit à convaincre une société pétrolière suisse qu'il est en mesure de lui sécuriser un contrat d'achat de pétrole auprès de la société nationale des hydrocarbures du Tchad. Avec le titre de ministre et de chef de groupe armé en contrôle de vastes zones minières, l'enquête montre qu'il a aussi réalisé des transactions financières liées au commerce illicite de diamants et d'or, en particulier au Cameroun et au Kenya.

La montée en puissance d'Abdoulaye Hissène découle d'un système endémique en Centrafrique et ailleurs en Afrique centrale qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence pour s'enrichir. Cela crée un terrain favorable aux conflits au détriment de la paix. Les profiteurs de guerre et leurs alliés entravent les efforts politiques puisque les conflits et l'absence d'État sont générateurs de profits. Les violences sectaires sont exploitées comme un outil de négociation politiques et les acteurs qui choisissent de défendre la paix sont exclus des pourparlers. Plus les commanditaires de violence de masse représentent une menace, plus leur pouvoir de négociation politique s'accroît et leurs gains sont élevés. En 2015, le comité de sanctions des Nations Unies a fait un pas en avant lorsqu'il a décidé d'imposer des sanctions sur une société de diamants, Badica/Kardiam, accusée de financer des groupes armés au plus fort de la crise de 2014. En dépit de cette avancée, aucune autre entité ni aucun homme d'affaires n'a subi de conséquences pour son rôle actif dans le financement du conflit armé.

En se concentrant sur Hissène pour illustrer le lien entre les acteurs de la violence et les profits qu'ils génèrent, ce rapport appelle à une réévaluation en profondeur de la stratégie visant à soutenir les efforts de paix en Centrafrique. Tant que la violence profitera à ceux qui exploitent les atrocités de masse et à leurs réseaux d'affaires nationaux et étrangers, la paix restera une illusion. Il est temps de lancer un signal fort à ces profiteurs de guerre afin que leurs crimes aient des conséquences plus coûteuses que lucratives à l'avenir.



## Recommandations

Les recommandations suivantes ont pour but de fournir aux décideurs des stratégies pour mettre fin aux incitations à la violence et encourager des mécanismes de responsabilisation et de pressions afin de mener à une paix durable. Elles visent à établir **qu'une** autre façon de penser à la paix est possible et nécessaire pour sortir le pays de son système actuel de violence et **d'effondrement de l'État**.

### I. La paix, au **cœur** du processus politique de sortie de crise

*Pour le Conseil de sécurité de l'ONU, l'UE, l'UA, la CEEAC, la France, les États-Unis, la Chine, la Russie, les chefs d'État de l'Afrique centrale et le gouvernement de la Centrafrique :*

- Mettre fin au système qui récompense la violence et les profiteurs de guerre :
  - Mettre fin au système qui accorde une légitimité politique aux criminels de guerre ;
  - Mettre fin aux avantages politiques, économiques et financiers accordés aux acteurs ou entités liés à la violence, aux acteurs qui déstabilisent intentionnellement le processus de paix afin **d'obtenir** ces mêmes avantages.
- Encourager un système qui récompense la paix et privilégie un processus de paix garantissant une approche équilibrée depuis le haut et depuis le bas de **l'échelle** du pouvoir :
  - Conditionner les initiatives de dialogue au respect **d'un** cessez-le-feu et **d'un** engagement ferme à construire la paix ;
  - Garantir un processus inclusif des populations marginalisées, surtout les femmes, les jeunes et les minorités, et raviver les acquis et le modèle exemplaire **d'inclusion** obtenu dans le cadre du forum de Bangui en 2015 ;
  - Soutenir et créer des initiatives favorables à la paix, surtout celles se focalisant sur les causes profondes de **l'instabilité** et de la violence.

### II. La lutte contre **l'impunité**, un pilier central de la construction **d'une** paix durable

*Pour le Conseil de sécurité de l'ONU, l'UE, l'UA, la CEEAC, la France, les États-Unis, la Chine, la Russie, les chefs d'État de l'Afrique et le gouvernement centrafricain :*

- Refuser catégoriquement **l'amnistie** aux responsables de crimes de guerre et de crimes économiques, ainsi **qu'aux** acteurs qui posent des actes visant à mettre en échec le processus de paix ;
- Créer des conséquences pour les responsables de violence et leurs complices, en mettant en **œuvre** des mécanismes de sanctions financières et judiciaires afin de fragiliser les réseaux de financement du conflit armé. La stratégie consiste à :



III. Créer des conséquences financières importantes pour les profiteurs de guerre et leurs réseaux **d'affaires** :

- Mobiliser des efforts diplomatiques forts visant à renforcer la mise en **œuvre** effective des sanctions adoptées à l'**encontre d'entités** ou **d'individus** tel Abdoulaye Hissène. Ces efforts doivent se focaliser sur une mise en **œuvre** effective en priorité par la Centrafrique, les États **d'Afrique** centrale, le Kenya, **l'Afrique** du sud et les pays membres de **l'UE**, y compris la Suisse ;
- Imposer des sanctions supplémentaires à l'**encontre d'individus** ou **d'entités** pour qui la guerre est profitable. Ces sanctions imposées par **l'ONU**, les États-Unis et **l'UE** doivent viser à exercer de fortes pressions financières sur ceux qui se livrent ou apportent un soutien à des actes qui compromettent la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine. Elles doivent également miser sur ceux qui apportent un appui à des groupes armés ou à des réseaux criminels par **l'exploitation** illégale ou le trafic de ressources naturelles de la République centrafricaine tels les diamants, **l'or**, les animaux sauvages ou les produits qui en sont dérivés. Les États-Unis devraient considérer des sanctions ciblées contre des responsables **d'atrocités** de masse et leurs réseaux **d'affaires** dans le cadre de la loi Magnitski ;
- Recourir à des mesures spéciales contre le blanchiment de capitaux, notamment en publiant des avis et autres avertissements qui mettent en exergue les risques élevés de blanchiment de capitaux résultant de la corruption endémique, du commerce de **l'or**, des diamants et **d'autres** problèmes liés au système qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence en Centrafrique pour **s'enrichir**. Ces mesures peuvent aider à garantir que le secteur privé agisse contre les transactions et les comptes qui alimentent les échanges illicites de ressources naturelles notamment ;
- Annuler tous les passeports délivrés à des personnes sous sanctions ou sous mandat **d'arrêt**, ainsi que tous passeports délivrés à des mercenaires étrangers ou des associés **d'affaires** liés à des criminels notoires.

*Pour les banques (régionales et internationales) :*

- Fermer les comptes et geler les avoirs des individus ou entités sous sanctions et mener des enquêtes sur les comptes bancaires détenus par des personnalités politiquement exposées, **d'autres** clients à haut risque ou des personnes physiques ou morales sous sanctions.

IV. Mettre en **œuvre** des mécanismes judiciaires pour les auteurs **d'atrocités** de masse et de crimes économiques, y compris pour leurs associés

*Pour la Cour pénale internationale et la Cour pénale spéciale :*

- Inscrire les crimes économiques et financiers dans les poursuites pénales contre les auteurs **d'atrocités** ;
- Créer une équipe complète responsable **d'enquêter** les réseaux de financement du conflit armé, en particulier les associés qui alimentent les violences et la corruption ;
- Prioriser les réparations aux victimes et prendre des mesures pour la mobilisation des avoirs saisis pour des actions favorisant la paix et de la reconstruction.



## Méthodologie

Entre 2016 et 2018, The Sentry a mené une enquête sur un chef de guerre notoire, Abdoulaye Hissène. Celui-ci est impliqué dans le conflit en République centrafricaine (RCA) et dans le pillage des ressources naturelles depuis au moins 2009. En effectuant une enquête approfondie sur un individu et sur ses réseaux **d'affaires**, The Sentry vise à attirer **l'attention** sur un système vicieux alimenté par des profiteurs de guerre. Cette violence systémique bénéficie des réseaux criminels, avec de fortes ramifications en Afrique centrale, ainsi **qu'ailleurs** sur le continent et bien au-delà. Pour ces acteurs, la violence génère des profits et doit donc être perpétuée.

Les enquêteurs ont recueilli des informations et réalisé des entretiens en Centrafrique, au Cameroun et en Europe avec des acteurs impliqués dans le conflit ou dans sa résolution. Ces personnes interviewées comprennent des membres du gouvernement centrafricain, des parlementaires, des membres de **l'opposition** politique, des représentants de la société civile, des journalistes, des hommes **d'affaires**, des leaders politiques et militaires et des membres de groupes armés, des chefs et membres de groupes **d'autodéfense**, des leaders religieux, des victimes de violence, des diplomates étrangers, du personnel **d'institutions** internationales et des experts. La plupart des personnes **n'ont** accepté de parler que sous condition **d'anonymat** par crainte de représailles. The Sentry ne révèle donc pas **l'identité** de ces sources qui ont pourtant contribué **l'essentiel** des informations présentées dans ce rapport. The Sentry atteste néanmoins de la crédibilité de **l'ensemble** de ces sources.

**L'équipe d'enquête** The Sentry a également passé en revue et analysé plusieurs centaines de photos et de documents inédits, partagés par certaines de ces sources. The Sentry a ainsi été en mesure de réaliser des enquêtes complémentaires et vérifier ces informations. De plus, **l'équipe d'enquête** a analysé une documentation volumineuse sur le conflit en République centrafricaine, en particulier sur les réseaux de financement du conflit armé. Ces documents comprennent des rapports publics et confidentiels de **l'Organisation** des Nations Unies (ONU), la recherche académique, des rapports rédigés par des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes de réflexion, ainsi que des articles publiés par des médias nationaux et internationaux.

Enfin, The Sentry **s'est** efforcé **d'entrer** en contact avec tous les individus ou entités mentionnés dans ce rapport et leur a permis de discuter les informations contenues dans le présent rapport avant sa publication. Dans la majorité des cas, ces personnes ou entités **n'ont** pas répondu aux emails et appels téléphoniques qui les invitait à répondre à nos questions. Concernant les réponses reçues, elles ont été intégrées à **l'analyse** ou incorporées dans le rapport.

### FICHE D'INFORMATION SUR ABDOULAYE HISSÈNE

ALIAS :	a) Abdoulaye Issène, b) Abdoulaye Hissein, c) Hissene Abdoulaye, d) Abdoulaye Issène Ramadane, e) Abdoulaye Issene Ramadan, f) Issene Abdoulaye
ANNÉE DE NAISSANCE :	1967
LIEU DE NAISSANCE :	Ndélé, préfecture de Bamingui-Bangoran, République centrafricaine
NATIONALITÉ :	Centrafricaine



## Introduction

En mars 2016, quand les autorités de la République centrafricaine (RCA) ont enfin réussi à arrêter Abdoulaye Hissène, un commerçant de diamants et **d'or** devenu chef de guerre, il **s'est** évadé quelques heures plus tard grâce à **l'intervention d'un** commando lourdement armé.<sup>1</sup> Depuis, cet homme **d'une** cinquantaine **d'années** a échappé à plusieurs tentatives **d'arrestation** des forces de sécurité nationale et internationale. En juillet 2018, il a été jugé par contumace par un tribunal national.<sup>2</sup> Libre, il joue un rôle moteur dans les violences meurtrières qui frappent encore la capitale du pays, Bangui, le centre et **l'est** de la Centrafrique.<sup>3</sup> En incitant la haine et les divisions entre communautés, il **s'est** progressivement imposé comme un acteur central de la perpétuation **d'un** conflit aux allures de guerre civile.

Depuis 2013, la Centrafrique a plusieurs fois fait la une des médias lorsque la France et **l'Organisation** des Nations unies (ONU) ont à tour de rôle alerté **l'opinion** internationale des signes avant-coureurs **d'un** génocide.<sup>4</sup> Si ce terme ne fait pas **aujourd'hui l'unanimité**, des épurations ethniques et autres atrocités de masse y sont quotidiennement commises contre les populations civiles. Adama Dieng, conseiller spécial de **l'ONU** pour la prévention des génocides, **l'a** lui-même reconnu à **l'occasion d'une** visite à Bangui en octobre 2017 : « Les groupes armés manipulent et incitent la haine ethnique et religieuse, avec la complicité de milices et de politiciens. En créant la division entre les communautés, **l'objectif est d'établir** un contrôle du territoire, mobiliser des combattants ou étendre un instinct prédateur à la propriété privée et aux ressources économiques du pays ». <sup>5</sup> Le Conseil de sécurité de **l'ONU** prévoit depuis janvier 2018 un mécanisme visant à imposer des sanctions ciblées (gel des avoirs et interdiction de voyager) aux individus et entités qui incitent à la violence, surtout la violence sectaire, reconnue comme une menace majeure pour la paix.<sup>6</sup>

Les chefs de mouvements politico-militaires, porteurs **d'intérêts** privés, emploient régulièrement ces menaces de diviser les communautés ethniques et religieuses. En février 2018, un chef de groupe armé a tenté **d'instaurer** une loi inspirée de la charia dans sa zone de contrôle et **d'occupation**,<sup>7</sup> avant que son porte-parole ne le désavoue dans un communiqué de presse.<sup>8</sup> Depuis 2013, la menace de sécession a aussi été plusieurs fois mise en avant.<sup>9</sup> Michel Djotodia, un des leaders de **l'opposition** armée et ancien président, a évoqué un conflit entre les populations du nord et du sud pour justifier **l'agenda** sécessionniste dans une conversation avec une source à la fin de **l'année** 2016. Un enregistrement secret de cette conversation consulté par The Sentry révèle **qu'il** a déclaré que pour un retour à la paix, « la meilleure solution serait une résolution (au Conseil de sécurité des Nations Unies) pour **qu'il** y ait partition (officielle de la Centrafrique). **S'il n'y** a pas une résolution, **qu'on** nous redonne le pouvoir ». <sup>10</sup>

Dans cette guerre **d'intérêts**, la population civile est prise en otage. Pour elle, le choix est souvent limité à trois options : fuir, se faire tuer ou participer à des luttes armées intestines. Un nombre incalculable de civils, y compris des enfants, a déjà perdu la vie, souvent dans des conditions inhumaines. **L'instabilité** politique et sécuritaire a également ouvert la voie à une grave crise humanitaire. En mai 2018, **l'Agence** des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) recense près de 1,27 million de personnes déplacées ou réfugiées, un niveau sans précédent.<sup>11</sup> Dans ce climat **d'anarchie**, les humanitaires et les casques bleus sont également ciblés.<sup>12</sup> Depuis le déploiement de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca) en septembre 2014, 25 casques bleus ont perdu la vie dans des attaques violentes,<sup>13</sup> tandis que les humanitaires sont régulièrement pillés et parfois tués. Le 31 juillet 2018, trois journalistes russes ont perdu la vie alors **qu'ils** enquêtaient sur les intérêts russes en Centrafrique.<sup>14</sup> En plus **d'être l'un** des pays les plus instables au monde, la



Centrafrique enregistre également l'**indice** de développement humain le plus bas.<sup>15</sup> En conséquence, la majorité des Centrafricains vit dans la misère et la peur, privés de l'**espoir** de meilleurs lendemains.

Depuis 20 ans, les initiatives visant à rétablir la stabilité se sont multipliées, mais le bilan est sombre. Une série **d'accords** de paix, de désarmement et d'amnisties ont été négociés, des missions onusiennes de maintien de la paix se sont installées durablement, des opérations militaires extérieures ont régulièrement été déployées, des formations de forces nationales et de défense centrafricaines se sont succédées et des élections ont eu lieu. Depuis 2014, la valse des médiations a **jusqu'ici** échoué dans sa recherche **d'un** compromis politique permettant ne serait-ce que le respect **d'un** cessez-le-feu.<sup>16</sup> **Aujourd'hui**, on déplore une pléthore de bandes armées, de groupes **d'autodéfense** et de groupes politico-militaires contrôlant la totalité du territoire national, ou y exerçant une influence.<sup>17</sup> La prolifération et la professionnalisation de ces acteurs sont deux indicateurs de l'**échec** des réponses données à une crise devenue structurelle.

Pire encore, depuis plus de quinze ans, les responsables de ces massacres de masse sont perçus comme des interlocuteurs légitimes avec qui il est nécessaire de dialoguer et de négocier la paix. En août 2018, le panel des facilitateurs de l'**Union** africaine (UA) en RCA a fièrement annoncé la fin de sa deuxième tournée de rencontres avec les représentants de 14 groupes armés et a présenté une centaine de revendications, y compris une loi **d'amnistie** et le partage du pouvoir.<sup>18</sup> Parmi ces responsables figurent pourtant des individus placés sous sanctions du Conseil de sécurité de l'**ONU** ou des États-Unis. **C'est** notamment le cas de Nourredine Adam, Haroun Gaye et Abdoulaye Hissène.<sup>19</sup> Entre juin et juillet 2018, les facilitateurs ont également été à la rencontre de Michel Djotodia et de François Bozizé, les deux anciens présidents forcés à l'**exil**, placés sous sanctions depuis 2014 et toujours activement impliqués dans le conflit. Enfin, en mars 2013, le Conseil de paix et de sécurité de l'**UA** a placé sous sanction sept individus, y compris Michel Djotodia et Nourredine Adam. **L'institution** a alors « demandé à tous les États membres de prendre les mesures requises pour isoler totalement les auteurs de changements anticonstitutionnels en RCA, de ne pas leur fournir de sanctuaire et leur refuser toute coopération »,<sup>20</sup> une ligne de conduite **aujourd'hui** largement tombée aux oubliettes.

**C'est** dans ce contexte **qu'Abdoulaye** Hissène **s'est** progressivement imposé comme l'un des profiteurs de guerre les plus influents. Chef de groupes politico-militaires depuis 2009, il a été reconnu coupable **d'une** tentative de coup **d'État** à la fin de l'**année** 2015 et **d'actes** de violence ciblés sur le personnel onusien et humanitaire.<sup>21</sup> Le gouvernement centrafricain a **d'abord** émis un mandat **d'arrêt** en juin 2016,<sup>22</sup> tout juste trois mois après l'**élection** du président Faustin-Archange Touadéra. Depuis 2017, le Conseil de sécurité et les États-Unis ont imposé un gel de ses avoirs et une interdiction de voyager,<sup>23</sup> des mesures que le Tchad déclare avoir mises en **œuvre**.<sup>24</sup> Face à un regain de tensions et de menaces de déstabilisation du pouvoir de Bangui, le président Touadéra a dénoncé en avril 2018 que « Monsieur Abdoulaye Hissène se lance dans une attitude guerrière et irresponsable accompagnée de mercenaires étrangers ». <sup>25</sup> En effet, celui-ci a su renforcer sa puissance militaire et son influence politique en moins de trois ans.<sup>26</sup>

Une enquête réalisée par The Sentry révèle que malgré ces restrictions, ce chef de guerre au goût prononcé pour les voitures de luxe, les montres en or et les costumes trois pièces amasse une fortune dans un pays où le quotidien des populations rime avec misère. En plus de brosser le portrait **d'Abdoulaye** Hissène, un homme qui a su faire de la violence sectaire une activité lucrative, l'**enquête** pénètre dans un monde parallèle et méconnu, celui de ses réseaux **d'affaire** et de ses soutiens politiques et financiers. Devenu chef de guerre et un temps ministre, il **s'est**



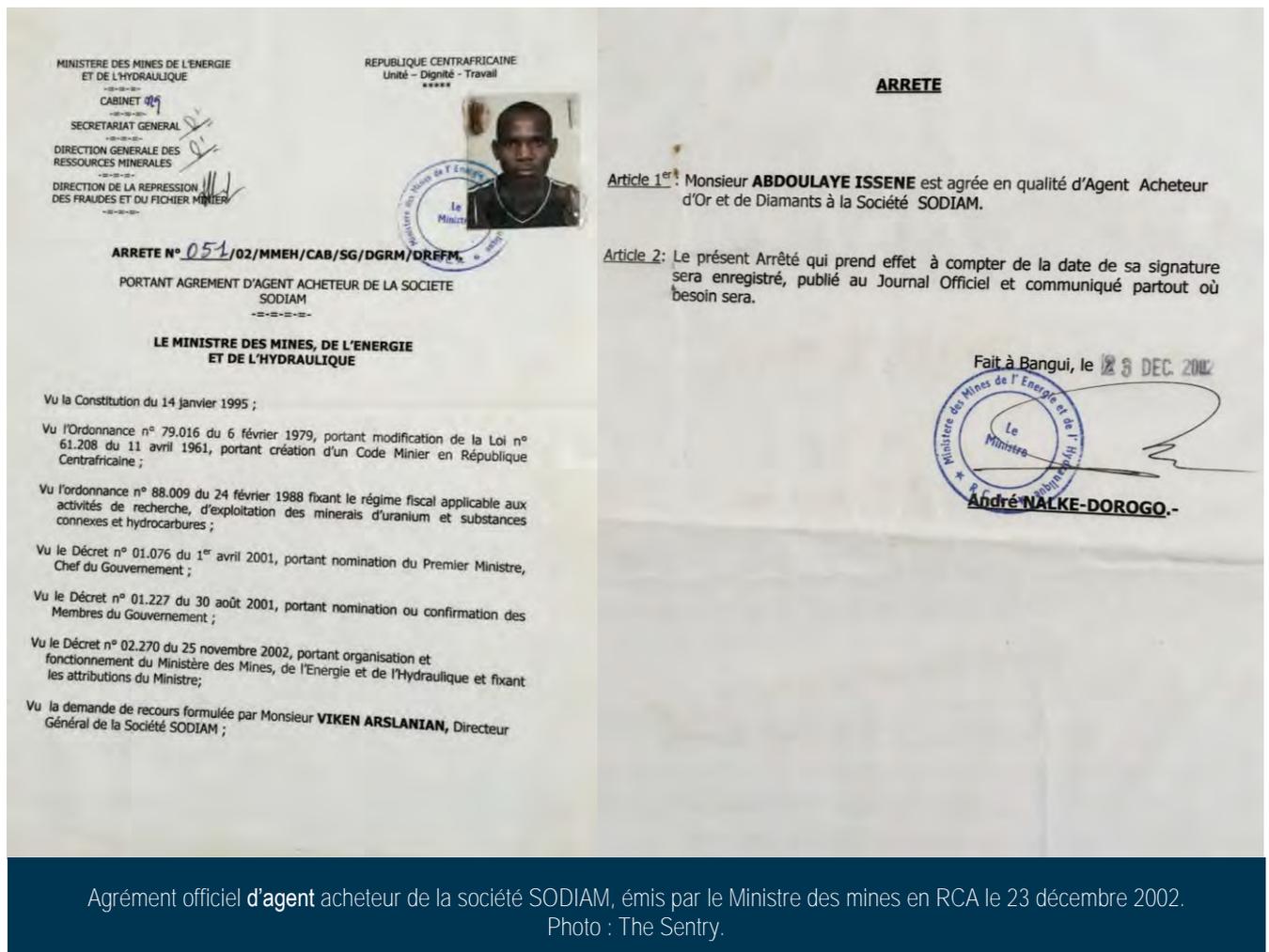
progressivement entouré de puissants réseaux **d'acteurs** politiques et économiques, en particulier dans les pays **d'Afrique** centrale.

En illustrant, à la lumière du profil **d'Abdoulaye** Hissène, le système qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence pour **s'enrichir**, ce rapport **d'enquête** appelle à une révision profonde de la stratégie de sortie de crise en Centrafrique. Tant que la violence générera des profits pour les commanditaires **d'atrocités** et leurs réseaux **d'affaires**, construire une paix durable demeure illusoire en Centrafrique et ailleurs en Afrique centrale. Il est temps de lancer un signal fort à ces profiteurs de guerre afin que leurs crimes aient des conséquences plus coûteuses que lucratives à **l'avenir**.



## Libérateur ou profiteur de guerre ?

Ambitieux et fin stratège, Abdoulaye Hissène est un « self-made-man ». De confession musulmane et **d'ethnie** Runga, il est né à Akoursoulbak, un village situé dans le Bamingui-Bangoran, une préfecture isolée au nord-est de la Centrafrique à la frontière tchadienne. Écogarde dans les aires protégées de cette région,<sup>27</sup> son père a initié ses enfants aux armes et à la chasse dans leur tendre jeunesse.<sup>28</sup> Dans les années 1990 et 2000, Abdoulaye Hissène a suivi les traces de son oncle paternel en se frayant un chemin dans le commerce des minerais.<sup>29</sup> Doué pour les affaires, il a mené avec succès une carrière en tant que commerçant de diamants et **d'or**. **C'est d'ailleurs** à cette époque **qu'il** a travaillé pour un grand négociant centrafricain, Sodiam.<sup>30</sup> Il a également développé une bonne maîtrise des régions minières situées à **l'est** du pays, surtout les sites autour de Bria, Ndélé, Nzacko et Sam Ouandja.<sup>31</sup> Criblé de dettes, il a pris la fuite vers le Tchad voisin pour éviter de rembourser ses créanciers.<sup>32</sup> Âgé **d'une** quarantaine **d'années**, il **s'est** lancé dans la vente de voitures de luxe, ce qui lui a permis de tisser des relations **d'affaires** avec **l'entourage** du président tchadien, Idriss Déby, et avec certains hommes **d'affaires** influents.<sup>33</sup>



Agrement officiel d'agent acheteur de la société SODIAM, émis par le Ministre des mines en RCA le 23 décembre 2002.  
Photo : The Sentry.



## Les conditions de la montée des mouvements d'opposition armée en Centrafrique

À partir de 2005, la Centrafrique voit émerger trois groupes politico-militaires, créés par des chefs militaires et des hommes politiques de l'opposition, tous déçus par le régime de François Bozizé arrivé au pouvoir deux ans plus tôt par le biais d'un coup d'État.<sup>34</sup> Le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) s'installe d'abord dans une région située dans le centre-nord du pays,<sup>35</sup> l'Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie (APRD) prend racine dans le nord-ouest,<sup>36</sup> tandis que l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) s'empare du nord-est.<sup>37</sup> Même si le commerce de diamants n'a pas été la cause principale de l'émergence des mouvements de rébellion, il est rapidement devenu l'enjeu majeur du conflit et son moteur essentiel. D'une rébellion armée contre le pouvoir central de Bangui, les instabilités sont également devenues des rivalités entre groupes armés pour contrôler les sites de diamants dans l'est du pays.<sup>38</sup>

À cette époque, le régime réduit la rébellion à du banditisme. Mais, face aux menaces à son pouvoir, François Bozizé a acheté la loyauté de certains dissidents grâce à des récompenses financières, des nominations politiques et des amnisties.<sup>39</sup> En 2007, François Bozizé a notamment conclu un accord avec Zakaria Damane, un chef militaires de l'UFDR d'ethnie Gula, incluant sa nomination en tant que conseiller à la présidence, le versement d'un salaire, une amnistie et une entente sur le maintien de son contrôle militaire sur les sites de diamants.<sup>40</sup> Des armes et des munitions lui ont ainsi été livrées par le régime de Bangui.<sup>41</sup> Cette politique a favorisé l'ethnicisation des groupes armés<sup>42</sup> pour le contrôle des revenus miniers et l'émergence de nouveaux leaders réclamant les mêmes avantages.<sup>43</sup> C'est dans ce contexte qu'un quatrième mouvement politico-militaire est apparu fin 2008, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP). Composé exclusivement de Runga, le groupe s'est formé en réaction à la brutalité de l'UFDR, et ses chefs formulent rapidement les mêmes revendications politiques à l'égard du pouvoir central.

Décrit comme un homme courageux, Abdoulaye Hissène se vante d'ailleurs bien volontiers de n'avoir peur de rien ni de personne.<sup>44</sup> Percevant une opportunité dans la création d'un groupe armé composé de Runga, la CPJP, il troque son costume trois pièces pour la tenue militaire à partir de 2009.<sup>45</sup> D'abord positionné comme coordinateur militaire, il se proclame ensuite président de la CPJP en 2011.<sup>46</sup> Au vu du climat d'anarchie qui frappe le nord de la Centrafrique,<sup>47</sup> Abdoulaye Hissène s'est alors présenté comme protecteur de la communauté Runga - un groupe ethnique de confession musulmane, héritier du sultanat de Senoussi.<sup>48</sup>



Signature extraite d'un document signé par Hissène le 25 juillet 2012 montrant son titre de président et chef suprême du mouvement armé CPJP. Photo : The Sentry.



Quelques années plus tard, la France alerte la communauté internationale en déclarant que la Centrafrique est au bord du génocide.<sup>49</sup> En mars 2013, **l'alliance** de plusieurs groupes armés, soutenus par des mercenaires tchadiens et soudanais - portant le nom de coalition Séléka – a renversé le régime de François Bozizé. Au pouvoir pendant neuf mois, les chefs de la Séléka se sont rendus célèbres pour leur prédation<sup>50</sup> et leurs graves atteintes aux droits de **l'homme**.<sup>51</sup> Sur fond de flambées de violence sectaire à Bangui, la France obtient le feu vert du Conseil de sécurité des Nations Unies le 5 décembre 2013 **l'autorisant** à déployer une intervention militaire, **l'opération** Sangaris.<sup>52</sup> Celle-ci **n'a** pourtant pas permis **d'éviter** des massacres de masse. Dans les mois qui ont suivi, des dizaines de milliers de familles musulmanes ont fui vers le Tchad et le Cameroun.<sup>53</sup> Les communautés chrétiennes et animistes, organisées en milices anti-Balaka, se sont lancées dans des vagues de représailles sanglantes. Rongés par la haine et par un désir de vengeance et en partie soutenus par François Bozizé,<sup>54</sup> les anti-Balaka ont considéré les populations musulmanes comme complices des crimes de la Séléka. Abdoulaye Hissène **s'est** progressivement présenté comme le protecteur de « **l'intérêt** suprême » des musulmans.<sup>55</sup>

**L'enquête** réalisée par The Sentry révèle **qu'Abdoulaye** Hissène, bien loin **d'être** un défenseur des peuples opprimés, agit avec une main de fer. Insaisissable et incontrôlable, ses collaborateurs le définissent aussi comme un homme prêt à détruire ses alliés pour défendre ses intérêts privés.<sup>56</sup> **L'enquête** démontre **qu'il** est motivé ni par la religion, ni par la défense des intérêts des minorités ou par le développement de sa région natale, mais **qu'il** emploie des arguments empreints **d'une** idéologie pour justifier ses crimes, prolonger **l'état** de guerre et servir ses intérêts financiers.

### La sanglante ruée vers le diamant et **l'or**

Sa force, Abdoulaye Hissène la puise dans les sommes astronomiques que ses activités guerrières et minières lui rapportent et dans les armes **qu'il** acquiert. Le 27 mars 2018, il **s'est d'ailleurs** livré à une démonstration de force dans le cadre **d'une** rencontre avec des représentants de **l'Union** africaine à Ndélé. Vêtu **d'un** costume de luxe, il **s'est** déplacé avec huit

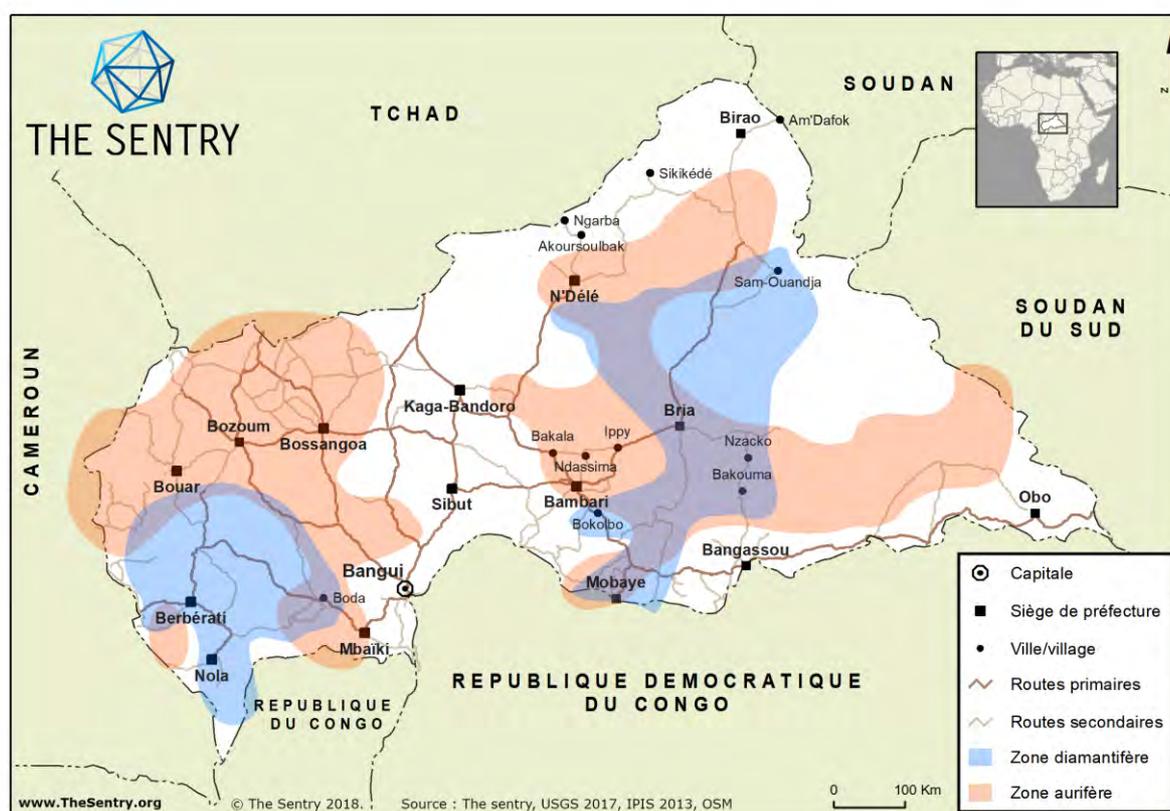


Photo à gauche : Haroun Gaye - un individu sous sanction - avec les véhicules et les milices armées d'Abdoulaye Hissène prise le jour de la rencontre avec le panel des facilitateurs de l'Union africaine à Ndélé le 27 mars 2018. Photo à droite : Abdoulaye Hissène (en costume) prise le jour de la rencontre avec le panel des facilitateurs de l'Union africaine à Ndélé le 27 mars 2018. Photo : The Sentry.



pickups flambants neufs, livrés du Soudan, accompagné **d'hommes** armés vêtus de tenues militaires.<sup>57</sup> **C'est** aussi dans cette ville **qu'il** a établi une base résidentielle et militaire sous haute protection.<sup>58</sup> Fin janvier 2018, il **s'est** aussi rendu à Sam-Ouandja, une région minière située dans le nord-est du pays où il a réceptionné une cargaison **d'armes** et de munitions de guerre en provenance du Soudan, **qu'il** a ensuite acheminée vers la ville diamantifère de Bria.<sup>59</sup>

Depuis janvier 2018, une équipe **d'enquêteurs** des Nations Unies (Groupe d'experts) constate des trafics **d'armes** en croissance nette. Le Groupe d'experts a établi que les armes de guerre transitant par Am Dafok (Soudan) et Sikkikédé (nord de la Centrafrique) sont notamment acheminées vers les villes de Ndélé, Bria, Kaga-Bandoro et Bokolbo, des régions en partie contrôlées par Abdoulaye Hissène. Un an plus tôt, le Groupe d'experts a indiqué **qu'Abdoulaye** Hissène a obtenu un stock important **d'équipements** militaires en provenance de Ngarba, un village situé à la frontière avec le Tchad<sup>60</sup> et **qu'il** les a stockés dans des tentes à Ndélé.<sup>61</sup> La destination finale de ces armes : Ippy, un village situé dans le centre du pays où des massacres de civils sont régulièrement commis.<sup>62</sup> Ces affrontements meurtriers sont surtout motivés par une lutte pour le contrôle de la mine **d'or** de Ndassima et des sites **d'or** et de diamants autour de Bambari, Bria, Nzacko, Bakala et Bakouma.



Doté **d'un** talent **d'orateur**, Abdoulaye Hissène se plaît à se faire appeler « excellence » et à faire des discours moralisateurs. Il se présente **d'ailleurs** bien volontiers en grand justicier partout où il exerce son autorité. Installé à Bangui dans un quartier résidentiel en 2016, il **s'est** mêlé **d'une** affaire de famille, laquelle détient la société de diamants Badica/Kardiam. Cette société, implantée en Centrafrique et en Belgique sous sanctions de **l'ONU** depuis août 2015, est accusée **d'avoir** financé les groupes armés en Centrafrique au pire moment de la crise de 2014.<sup>63</sup> En mai 2016, Abdoulaye Hissène **n'a** pas réagi lorsque des miliciens sous ses ordres ont



brutalisé l'un des membres de la famille Badica,<sup>64</sup> l'accusant de mener des activités à l'encontre des intérêts financiers de la société.<sup>65</sup> Il a ensuite fait appeler le directeur général de la société, Abdoul Karim Dan Azoumi, qui s'est présenté à sa résidence à Bangui. Dans une conversation enregistrée par une source et consultée par The Sentry, Abdoulaye Hissène a alors déclaré au directeur général : « le jour où on va toucher tes intérêts, appelle-moi. Ton argent nous appartient à nous tous, on va tous mourir pour ton argent ». <sup>66</sup> Selon des sources proches du dossier, Abdoulaye Hissène a été rémunéré pour proférer ces menaces, mais The Sentry n'a pas obtenu de preuve du paiement.<sup>67</sup>

### **Abdoulaye Hissène et la CPJP : les diamants, moteur de ses motivations guerrières (2009-2012)**

Doté d'une parfaite connaissance des sites miniers situés à l'est du pays, Abdoulaye Hissène a fait de la CPJP une véritable entreprise criminelle. Il assimile d'ailleurs ses éléments armés à des « ressources humaines », <sup>68</sup> qu'il appelle également « ses enfants ». <sup>69</sup> De fait, il a enrôlé la jeunesse Runga soit comme combattants soit comme artisans miniers, en exploitant un sentiment de solidarité ethnique.<sup>70</sup> En octobre 2008, François Bozizé et son entourage, d'ethnie Gbaya, ont pillé des commerçants de diamants et des bureaux d'achat.<sup>71</sup> L'opération étant vécue comme une véritable injustice, Abdoulaye Hissène a pu alors bénéficier du soutien financier des commerçants de diamants Runga et contrôler des sites miniers à l'est du pays.<sup>72</sup> Dès décembre 2009, la CPJP est remarquablement bien organisée et équipée comparée aux autres groupes politico-militaires actifs en Centrafrique<sup>73</sup> et les diamants sont rapidement devenus la source principale de revenu du groupe et une motivation centrale de son existence.<sup>74</sup> Selon plusieurs sources interrogées, Abdoulaye Hissène a ainsi amassé une fortune entre 2009 et 2012.<sup>75</sup>

La CPJP n'a pas fait exception aux autres groupes armés et a exploité la violence comme une arme de guerre. Sous le commandement d'Abdoulaye Hissène, de nombreuses exactions ont été commises avec notamment des meurtres de civils, des prises d'otages, des viols systématiques,<sup>76</sup> des tortures et des pillages, ainsi que l'enrôlement d'enfants soldats et de mercenaires étrangers violents.<sup>77</sup> Ces crimes de guerre restés impunis ont même fini par être récompensés par le pouvoir central puisqu'en août 2012, Abdoulaye Hissène a obtenu un poste ministériel, l'intégration de ses combattants dans l'armée et une amnistie.<sup>78</sup>

Commanditaire d'atrocités de masse depuis 2009, il porte aujourd'hui encore une lourde responsabilité et joue un rôle moteur dans les violences commises par une coalition de groupes armés dirigée par le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), un groupe politico-militaire présidé par Nourredine Adam.<sup>79</sup> Depuis octobre 2016, Abdoulaye Hissène occupe d'ailleurs la fonction de président du Conseil national de défense et de sécurité (CNDS), la branche militaire de cette coalition.<sup>80</sup> Depuis qu'il a endossé ce rôle, ses efforts se concentrent surtout sur la consolidation du système d'impôts du FPRC afin d'accroître les revenus tirés des riches sites d'or et de diamants situés au nord, au centre et à l'est du pays.<sup>81</sup> Afin d'atteindre ses objectifs, Abdoulaye Hissène incite la haine entre les différentes communautés ethniques.

En novembre 2016, alors qu'il a fui Bangui et qu'il s'est installé à Bria depuis quelques semaines, de violents affrontements ont éclaté dans la ville faisant au moins 85 morts et plus de 11.000 déplacés.<sup>82</sup> Un ancien chef Séléka a confirmé qu'Abdoulaye Hissène a dicté la tactique militaire de ces violences. Celle-ci consiste à mobiliser une équipe d'agitateurs qui, n'étant pas aux ordres des chefs militaires du FPRC, ont pour consigne d'attaquer et tuer exclusivement des Peuls,



pourtant musulmans (aussi appelés Foulanis).<sup>83</sup> Pour Abdoulaye Hissène, l'**objectif** est de reprendre le contrôle des zones minières administrées jusque-là par un ancien chef Séléka **d'ethnie** Peul, Ali Darassa.<sup>84</sup>

Afin **d'obtenir** le soutien populaire, il a alimenté des tensions ethniques au sein de l'**Union** pour la paix en Centrafrique (UPC), qui sous le commandement **d'Ali** Darassa est devenu un groupe entièrement composé de combattants Peuls. Abdoulaye Hissène a alors su convaincre les autres groupes armés, y compris des milices anti-Balaka, que les Peuls sont des « étrangers » et des « envahisseurs » **qu'il** faut chasser du pays<sup>85</sup> pour « libérer » les zones occupées.<sup>86</sup> Sur les réseaux sociaux, Abdoulaye Hissène est **d'ailleurs** signalé en train de sensibiliser la population de Bakala, une localité économiquement stratégique qui a connu des massacres de civils entre décembre 2016 et février 2017.<sup>87</sup> Dans une vidéo consultée par The Sentry, des combattants armés centrafricains et tchadiens à Bakala déclarent vouloir capturer Ali Darassa mort ou vif.<sup>88</sup> Derrière le discours sur la libération, il **s'agit** en fait de contrôler des sites miniers et de **s'approprier** les cheptels bovins appartenant aux communautés Peuls.<sup>89</sup> Ce profits générés du fait de ces violences systémiques ont permis aux chefs du FPRC et à leurs associés **d'accumuler** des millions de dollars, tout en renforçant leurs efforts de guerre.

Une vidéo, des photos et des entretiens réalisés par The Sentry montrent **qu'au** nom **d'intérêts** politico-économiques, des centaines, voire des milliers de civils, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été brûlés vifs et brutalement massacrés par des combattants armés<sup>90</sup> et **qu'Abdoulaye** Hissène a servi de commanditaire du nettoyage ethnique de la communauté Peul. Cette tactique lui a en effet permis de renforcer les flux financiers et **d'armes** en direction de la coalition FPRC. Cité dans un rapport **d'enquête** de la Minusca, un habitant de Bakala indique que « la guerre entre l'**UPC** et la coalition FPRC est une guerre **d'intérêts**. Ils combattent pour voler, piller, contrôler les sites miniers et les positions stratégiques (...) Toutes les autres raisons **qu'ils** donnent sont des prétextes ». <sup>91</sup>

Après des mois de luttes intestines entre le FPRC et l'**UPC**, Abdoulaye Hissène et Ali Darassa ont annoncé en octobre 2017 leur réconciliation et la création **d'une** nouvelle alliance militaire forte entre leurs groupes respectifs. The Sentry a consulté des photos montrant une réconciliation triomphale entre les deux hommes forts.<sup>92</sup> Depuis lors, l'**UPC** et le FPRC se



Réunion de réconciliation tenue à Maloum entre Abdoulaye Hissène (gauche) et Ali Darassa (droite) en octobre 2017. Photo : The Sentry.



répartissent désormais le contrôle des mines et coordonnent l'**approvisionnement** en armes en provenance du Tchad, du Soudan et de la République Démocratique du Congo.<sup>93</sup> La redéfinition des alliances militaires, et par conséquent des intérêts, a mené à de nouvelles tensions intercommunautaires, cristallisées autour des différences religieuses (chrétiens/musulmans), comme ce fut le cas au plus fort de la crise de 2014.<sup>94</sup>

## Les profits de la violence sectaire

Dans son parcours de chef de guerre, Abdoulaye Hissène **s'est** rendu tristement célèbre **lorsqu'une** soudaine vague de violence meurtrière entre communautés religieuses frappe Bangui en septembre 2015.<sup>95</sup> The Sentry a réalisé de nombreux entretiens avec des victimes, des chefs de groupes de jeunes et de groupes **d'auto**-défense musulmans, des anti-Balaka, des chefs de la Séléka et des membres du parti politique de François Bozizé, la Convergence nationale - Kwa Na Kwa. **L'enquête** révèle un complot sophistiqué à travers lequel Abdoulaye Hissène, allié aux milices anti-Balaka pro-Bozizé, a volontairement ravivé la haine entre communautés chrétiennes/animistes et musulmanes pour le compte de personnalités en quête du pouvoir. Les violences se sont soldées par la mort brutale de plus de 61 civils, essentiellement des chrétiens ou animistes,<sup>96</sup> des centaines de blessés et des milliers de personnes déplacées.<sup>97</sup> The Sentry révèle à travers cette enquête que, pour Abdoulaye Hissène, les instabilités provoquées se sont traduites par des enveloppes **d'argent** dont il a été le bénéficiaire principal.

### **Les Nairobitistes, une alliance incongrue entre anti-Balaka pro-Bozizé et une faction armée issue du noyau dur de la Coalition Séléka pro-Djotodia**

En 2014, alors que le pays vit sa première crise interreligieuse, la transition dirigée par Catherine Samba-Panza est chargée de créer les conditions favorables à l'**organisation d'élections**. Dans une course pour le pouvoir, les partis politiques et les factions armées se sont multipliés et plusieurs leaders ont annoncé leur candidature aux élections présidentielles. Les clans des deux anciens présidents (Michel Djotodia et François Bozizé) se sont en même temps réunis à Nairobi en 2015 à l'**initiative** des présidents de la République du Congo et du Kenya. Dès le mois **d'avril** 2015, l'**alliance** des Nairobitistes fait son apparition. Et pour la première fois, les ennemis **d'hier** sont devenus les alliés **d'aujourd'hui**.

Deux raisons principales ont motivé cette alliance opportuniste :

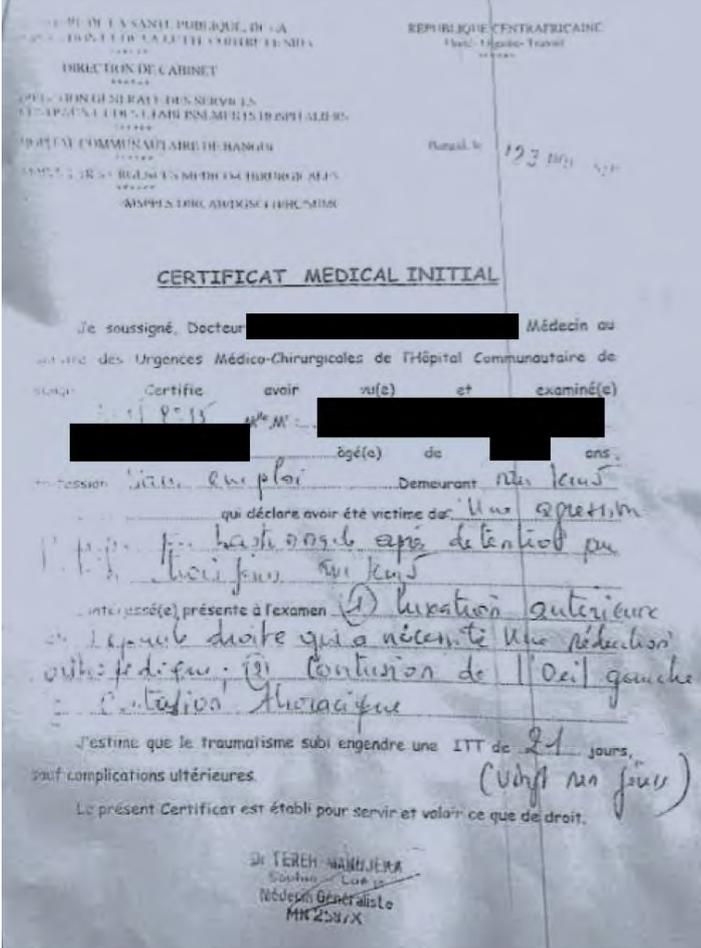
- Avec la politique **d'impunité** zéro promue par Catherine Samba-Panza, la plupart des chefs politiques et militaires de ces deux clans tombent sous le coup de poursuites judiciaires pour les crimes de guerre et crimes contre **l'humanité** commis depuis 2003 ;<sup>98</sup>
- Les autorités de la transition (**c'est**-à-dire les figures politiques des régimes de Michel Djotodia et de Catherine Samba-Panza, ainsi que certaines du régime de François Bozizé) ont interdiction de se porter candidats aux élections présidentielles et législatives suivant les termes de la charte de transition adoptée en 2013,<sup>99</sup> ce qui **n'est** pas du goût de nombreux hommes et femmes politiques. Réunis en novembre 2015 autour **d'Abdoulaye** Hissène (représentant le FPRC – le clan de Michel Djotodia) et de Maxime Mokom (**l'aile** anti-Balaka pro-Bozizé) à Bangui, de nombreuses personnalités politiques ont apporté leur soutien à l'**agenda** politique des Nairobitistes.<sup>100</sup>



Ces différents acteurs ont pour objectif de se réinsérer sur la scène politique, alors que les règles ne leur sont pas favorables. **L'accord** de Nairobi appelle ainsi à **l'annulation** des élections et du référendum sur la nouvelle constitution, à la révision des règles inscrites dans la charte transitionnelle, à une amnistie générale et à la formation **d'une** troisième transition dans laquelle ils peuvent exercer le pouvoir.

Plusieurs collaborateurs proches **d'Abdoulaye** Hissène au moment des faits confirment **qu'il** a donné **l'ordre** à ses milices **d'exécuter** et de décapiter un jeune musulman de 17 ans à Bangui en septembre 2015, en faisant croire à un acte perpétré par les anti-Balaka.<sup>101</sup> Cet acte sordide qui cible une fois de plus la communauté musulmane est une tactique convenue préalablement avec les anti-Balaka affiliés à Maxime Mokom pour déclencher les hostilités dans la capitale.<sup>102</sup> Il a servi de détonateur pour **qu'Abdoulaye** Hissène soulève la colère des jeunes musulmans avec des discours **d'incitation** à la haine contre la communauté chrétienne, au nom **d'une** légitime défense. Quelques 200 litres **d'essence** ont été distribués le matin du 26 septembre 2015, avec des armes, des munitions, des grenades, des tenues militaires et du tramadol, une drogue qui retire toute inhibition et neutralise la peur.<sup>103</sup> Même si les meurtres ont été largement commis par de jeunes musulmans, des groupes anti-Balaka ont également participé aux exactions, en combattant tantôt aux côtés des musulmans tantôt contre eux.<sup>104</sup> Des brassards ont été distribués aux jeunes combattants musulmans, lesquels ignorent que les milices anti-Balaka dites chrétiennes ou animistes portent également ces mêmes insignes.<sup>105</sup>

**L'opération s'est** toutefois éteinte sans bouleversement politique, **Abdoulaye** Hissène **n'ayant** pas reçu le soutien de certains chefs de **l'ex-Séléka**. Dans une dernière tentative de coup de force, **Abdoulaye** Hissène a ordonné le 13 décembre 2015 de tirer sur les musulmans participant au référendum sur la nouvelle constitution.<sup>106</sup> Ce jour-là, au moins cinq personnes sont tuées à **l'arme** lourde.<sup>107</sup> Afin **d'imposer** son autorité et étouffer toutes velléités de résistance, il fait régner un climat de terreur et de répression dans le dernier quartier majoritairement musulman de Bangui, le Km5. Une victime, de confession musulmane et torturée par les milices **d'Abdoulaye** Hissène, a décrit les sévices corporels **qu'il** a subi après avoir tenté **d'alerter** les autorités gouvernementales sur les crimes **d'Abdoulaye**



Certificat médical **d'une** victime agressée par les milices **d'Hissène** qui liste ses séquelles physiques. Document délivré en novembre 2015. Photo : The Sentry.



Hissène à la fin de l'année 2015. Le bilan médical fait état d'une dislocation de l'épaule, de contusions au thorax et à l'œil et d'une main cassée.<sup>108</sup> Tandis que l'homme reçoit des soins intensifs, Abdoulaye Hissène fait d'autres victimes.<sup>109</sup>

Les objectifs cachés de ce véritable mercenaire visent à satisfaire plusieurs clients aux intérêts divergents. Pour certains, il faut prendre le pouvoir et donc renverser les autorités de transition, et pour d'autres il faut maintenir le pouvoir en place en prolongeant la transition.<sup>110</sup> La stratégie d'Abdoulaye Hissène est simple : avec les troubles, les agents électoraux et les électeurs ne sont pas en sécurité et les élections ne peuvent donc pas avoir lieu.<sup>111</sup> La présidente de la transition, Catherine Samba-Panza, a alors dénoncé une tentative de coup d'État par les anciens dignitaires du pouvoir, avec en priorité François Bozizé et Michel Djotodia.<sup>112</sup> Le 30 septembre 2015, elle a déclaré : « Avec la dernière tentative de coup de force, les élections risquent bien de s'éloigner », <sup>113</sup> ce qui bénéficie certaines catégories d'acteurs. Néanmoins, avec les pressions politiques des présidents français et tchadiens qui réclament la fin de la transition et le maintien du calendrier électoral, la présidente n'a pas eu d'autre choix que de faire marche arrière quelques jours plus tard.<sup>114</sup>

« Tout ça à la fin, c'était une histoire d'argent », déclare un collaborateur proche d'Abdoulaye Hissène au moment des faits.<sup>115</sup> En effet, ils sont plusieurs à dénoncer un système d'enveloppes d'argent distribuées à Abdoulaye Hissène par le clan de François Bozizé, par Michel Djotodia et par certaines autorités de la transition pour financer les troubles. Une source affirme même avoir été témoin de la livraison de caisses de munitions par un ministre de l'époque à la résidence d'Abdoulaye Hissène au Km5,<sup>116</sup> un témoignage confirmé par plusieurs autres sources. Outre ses clients et sponsors politiques, Abdoulaye Hissène a également organisé un véritable racket des musulmans. Des taxes illicites lui sont versées en espèces à sa demande pour chaque commerçant et transporteur routier menant des activités dans le Km5.<sup>117</sup> À la fin de l'année 2015, les flambées de violence sectaire et la montée des haines intercommunautaires ont positionné ce chef de guerre au centre de la politisation du conflit. Il a aussi su faire de la violence sectaire, un système extrêmement lucratif.

## La bataille pour les titres politiques prestigieux

Décrit comme un homme élégant et charismatique, Abdoulaye Hissène aime se faire appeler « excellence » ou « ministre ». De fait, il a occupé la fonction de ministre à la jeunesse et des sports sous le régime de la Séléka (mars 2013-janvier 2014),<sup>118</sup> et celui de ministre conseiller à la présidence à la jeunesse sous Catherine Samba-Panza (février-août 2014). Plutôt que de se fixer pour objectif l'amélioration du sort de la jeunesse centrafricaine, il a obtenu de ces postes le prestige et les avantages de ces fonctions ainsi que l'occasion de faire des affaires à l'étranger. C'est donc en exerçant ses fonctions officielles qu'Abdoulaye Hissène a pu obtenir trois passeports entre 2013 et 2014, lesquels indiquent son statut politique.<sup>119</sup> En janvier 2014, face à la montée du discours antimusulman et anti-Séléka, il a également obtenu cinq passeports diplomatiques pour ses enfants<sup>120</sup> qu'il a ensuite envoyés en exil en France avec l'une de ses épouses, de confession chrétienne et d'ethnie Gbaya.<sup>121</sup>

Paré du titre politique et de documents de voyage officiels, la carrière d'homme d'affaire d'Abdoulaye Hissène a alors pris un tournant décisif. Sur la seule année 2014, des photos consultées par The Sentry montrent un homme d'affaires soucieux de son apparence et logé dans des hôtels quatre étoiles. En neuf mois, il s'est rendu dans plus de 10 pays : du Cameroun, au Tchad, en passant par le Congo-Brazzaville, le Kenya ou encore la France, les Émirats arabes unis et la Suisse. Ces déplacements lui ont sans aucun doute permis d'étoffer son carnet



**d'adresse** avec des associés et de renforcer ses soutiens politiques et financiers à l'**extérieur** du pays (voir section 2 du rapport).

### VOYAGES D'AFFAIRES D'ABDOULAYE HISSÈNE DE MARS 2014 A JANVIER 2015

Dates (I)	Pays/Villes	Poste	Dates (II)	Pays/Villes	Poste
4-5 mars 2014 16 mars 2014	<b>République centrafricaine</b> Bangui Bangui	Ministre conseiller à la présidence	21-30 oct. 2014 3 nov. 2014	<b>République du Congo</b> Brazzaville Oyo	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC
March 17-20, 2014 March 21, 2014 March 29, 2014	<b>Cameroun</b> Douala Yaoundé Douala	Ministre conseiller à la présidence	16 nov. 2014 23 nov. 2014	<b>Chad</b> N'Djaména N'Djaména	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC
April 4, 2014	<b>Éthiopie (transit)</b> Aéroport d'Addis-Ababa	Ministre conseiller à la présidence	25 nov. 2014	<b>Suisse</b> Genève	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC
April 5-16, 2014	<b>Émirats Arabe Unis</b> Dubai	Ministre conseiller à la présidence	30 nov. 2014 1-4 déc. 2014	<b>France</b> Enghien-les-Bains, Loudéac Paris	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC
April 22, 2014	<b>Cameroun</b> Douala	Ministre conseiller à la présidence	6-18 déc. 2014 1 janv. 2015	<b>Chad</b> N'Djaména N'Djaména	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC
April 27, 2014 May 3-8, 2014 May 9-11, 2014 May 17-18, 2014	<b>République centrafricaine</b> Bangui Bangui Ndélé Bangui	Ministre conseiller à la présidence & coordinateur de la coalition ex-Séléka	4-8 janv. 2015 18 janv. 2015	<b>République centrafricaine</b> Bangui Bangui	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC
30 sept. – 9 oct. 2014  Oct. 14, 2014	<b>Kenya</b> Nairobi  Nairobi	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC	25-29 janv. 2015	<b>Chad</b> N'Djaména	Coordinateur de la coalition ex-Séléka & premier conseiller du FPRC

Source : The Sentry<sup>122</sup>

Alors que ses jours en tant que ministre sont comptés et son statut de privilégié menacé,<sup>123</sup> il décide de **s'engager** dans la reformation du mouvement Séléka. Il participe en mai 2014 à une assemblée générale réunissant les chefs militaires et politiques ayant appartenu à la coalition Séléka. Ce rassemblement a **d'ailleurs** reçu le soutien logistique de l'**opération** militaire française en Centrafrique, Sangaris.<sup>124</sup> Et pour créer un climat de confiance, Abdoulaye Hissène se vante très volontiers auprès de ses associés **d'entretenir** des relations privilégiées avec des officiers



français.<sup>125</sup> A l'occasion de cet évènement, il apparaît sous son meilleur jour, et **c'est** vêtu d'un costume de luxe **qu'il** se fait nommer coordinateur du mouvement.<sup>126</sup> Un mois plus tard, il est aussi nommé premier conseiller du FPRC, une faction ex-Séléka nouvellement créée et constituée du noyau fort de la coalition Séléka, dirigée par Nourredine Adam.<sup>127</sup> En visite **d'affaires** à N'Djaména en décembre 2014, il en profite également pour rencontrer les figures fortes du mouvement Séléka. Ensemble, ils décident de créer une nouvelle entité.<sup>128</sup>

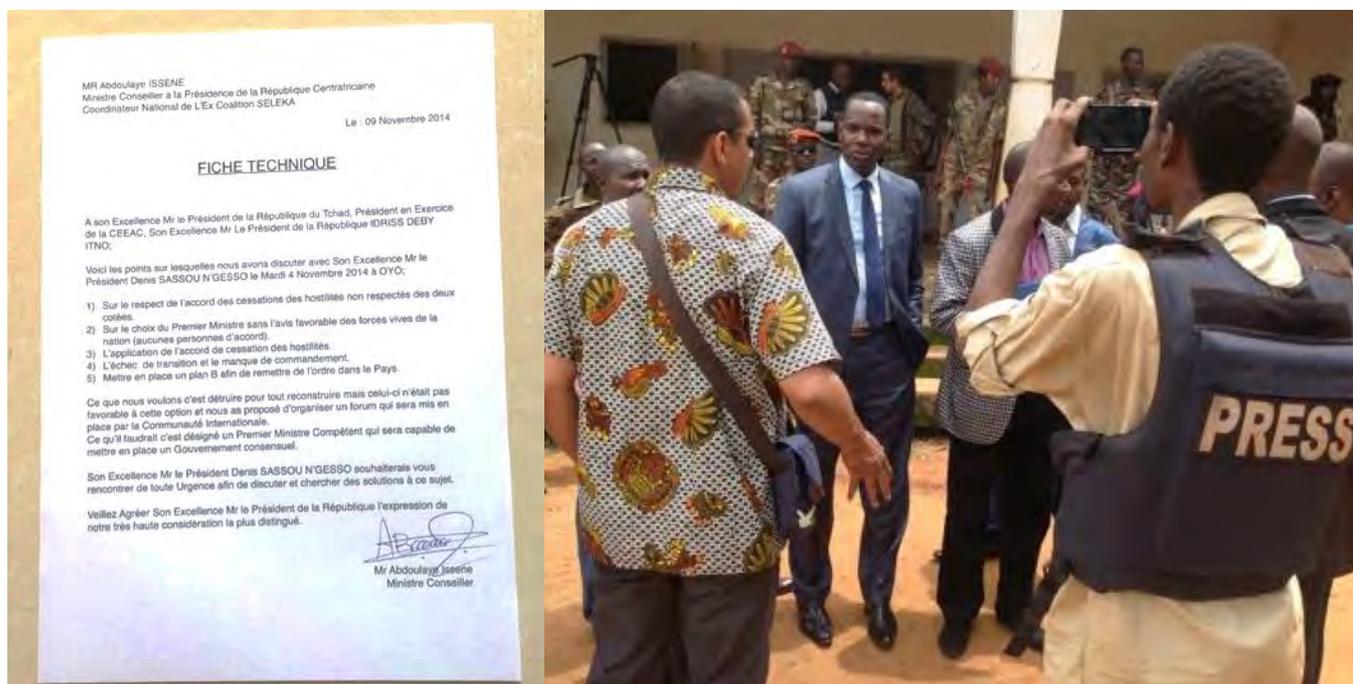


Photo à gauche : Copie d'une lettre signée par Hissène adressée au président tchadien, Idriss Deby, daté du 9 novembre 2014. Dans cette lettre, Hissène rapporte les détails de sa rencontre avec le président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, le 4 novembre 2014 à Oyo. Photo à droite : Interview d'Hissène à des journalistes à l'occasion de la rencontre des cadres politiques de l'ex-Séléka à Ndélé en mai 2014. Photo : The Sentry.

Lorsqu'en août 2014, Mahamat Kamoun, un musulman Runga originaire de Ndélé, est nommé premier ministre par Catherine Samba-Panza et **qu'il** forme son nouveau gouvernement, Abdoulaye Hissène perd son statut de ministre. Mécontent de son propre sort, il joue la carte régionale en activant ses relations avec les présidents du Tchad et de la République du Congo. En novembre 2014, il écrit une lettre à Idriss Déby, dont The Sentry a obtenu une copie et dans laquelle il déclare très ouvertement : « Ce que nous voulons, **c'est** détruire le pays pour tout reconstruire ». Il propose alors aux présidents tchadiens et congolais l'**option** de faire « désigner un premier ministre compétent, capable de mettre en place un gouvernement consensuel »<sup>129</sup> dans lequel il pourrait très probablement être réintégré, un plaidoyer qui **n'a** pas porté ses fruits. Un an plus tard, il **s'impose** comme l'un des profiteurs de guerre les plus influents à Bangui.



## Un système pervers de prime à la violence

Abdoulaye Hissène **n'est** pas le seul chef de guerre à avoir bénéficié de ce système de prime à la violence. Depuis 2008, plusieurs postes de ministres ont été distribués par les régimes de François Bozizé, de Michel Djotodia et de Catherine Samba-Panza. Néanmoins, plutôt que de mettre fin au conflit, ces récompenses ont mené à des divisions internes et à la prolifération de chefs politico-militaires réclamant les mêmes avantages. Pire, à **l'exemple d'Abdoulaye Hissène**, ces postes présentent des occasions pour faire des affaires et renforcer leur pouvoir financier (voir : section II sur les réseaux **d'affaires d'Abdoulaye Hissène**).

Bien que cette recette se soit révélée largement infructueuse, le président Touadéra a envoyé un signal favorable à la stratégie des profiteurs de guerre les plus violents **lorsqu'il** a annoncé un remaniement ministériel en octobre 2017. Plusieurs représentants issus des groupes armés les plus violents y ont fait leur entrée et se sont emparés de secteurs économiques stratégiques, notamment les forêts et les travaux publics,<sup>130</sup> le pétrole<sup>131</sup> et des postes de conseillers spéciaux du président.<sup>132</sup> Des passeports diplomatiques ont de nouveau été délivrés, y compris à Hassan Bouba, le numéro deux de **l'UPC** et bras droit **d'Ali Darassa**.<sup>133</sup> Dans une vidéo consultée par The Sentry, Mahamat Oussouman Mahamat, **l'un** des leaders de la Séléka et actuel conseiller du président Touadéra, présente une quantité importante de diamants à un potentiel acheteur étranger.<sup>134</sup> En cédant ces postes politiques clés aux groupes armés les plus violents, Faustin-Archange Touadéra a contribué à consolider la stratégie des profiteurs de guerre.<sup>135</sup> Ces mesures **n'ont pas** désamorcé le conflit puisque le 9 avril 2018, Abdoulaye Hissène a menacé **d'interrompre** le processus de paix engagé avec **l'Union Africaine**<sup>136</sup> après que le gouvernement et la Minusca ont tenté de procéder à **l'arrestation d'un** criminel à Bangui.<sup>137</sup> En décembre 2017, Nourredine Adam a menacé de « marcher sur Bangui », et de « libérer le pays » en condamnant une « ligne rouge » que le président serait sur le point de franchir.<sup>138</sup> Et début 2018, Abdoulaye Hissène a accentué la pression sur le gouvernement en déployant des hommes sur **l'axe** Kaga-Bandoro, Dékoua et Sibut avec pour objectif affiché de renverser le pouvoir de Bangui.<sup>139</sup>

## Le bras de fer pour **l'amnistie** générale

La crise centrafricaine a également comme point épineux la quête **d'une** amnistie générale et la levée des sanctions internationales. En effet, les chefs des groupes armés créent **l'instabilité** politique et sécuritaire pour maintenir leur contrôle sur les richesses du pays, empêcher le déploiement des agents envoyés par les élites de Bangui et réclamer des avantages politiques et économiques, ainsi que **l'amnistie**.<sup>140</sup> Plus la menace est grande, plus les retombées sont importantes. En septembre 2017, lors **d'une** conversation téléphonique privée dont un enregistrement secret a été consulté par The Sentry, Abdoulaye Hissène croit **s'adresser** à un ministre du gouvernement Touadéra. Préoccupé par les initiatives internationales en cours qui visent à mettre fin au climat **d'impunité**, Abdoulaye Hissène déclare que « les gens sont morts, on a enregistré des mutilés. La justice internationale, **c'est** moi et toi qui serons les premiers à y être **envoyés**... Il faut **qu'on** converge nos efforts, sinon tout va reposer sur nous ». <sup>141</sup> Contacté par The Sentry, le ministre en question indique sous couvert **d'anonymat n'avoir** pas été contacté par Abdoulaye Hissène. Néanmoins, The Sentry a pu confirmer **l'authenticité** de la voix **d'Abdoulaye Hissène**.<sup>142</sup>



## L'annistie pour les commanditaires de violence, une recette sans solution de paix

L'**impunité** est « inscrite dans l'**histoire** » de la Centrafrique.<sup>143</sup> Les violences et les crimes financiers ont structurellement été ignorés. Pire, ils sont tus. Quatre lois **d'annistie** ont déjà été votées en 1996, 1997, 2003 et 2008 et plusieurs anciens présidents ont également été amnistiés par décrets présidentiels. À chaque fois, ces décisions ont permis **d'exonérer** les clans au pouvoir ainsi que les groupes armés, devenus structurellement et militairement plus fort que les pouvoirs centraux.<sup>144</sup> Toutefois, l'**histoire** montre que l'**annistie n'a** jamais permis de mettre fin au système qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence pour **s'enrichir**.

Depuis le déclenchement de la crise de 2013, de véritables efforts ont été consentis pour mettre fin au climat **d'impunité** qui perpétue l'**état** de guerre permanent. En 2015, les conclusions du Forum de Bangui sont sans équivoque et la population a unanimement réclamé une tolérance zéro en matière **d'impunité**.<sup>145</sup> Cependant, le Tchad, l'**Union** africaine et la Communauté économique des États de l'**Afrique** centrale (CEEAC) ont dès 2017 présenté l'**annistie** générale comme l'**une** des conditions de sortie de crise, fragilisant ainsi les efforts entrepris jusque-là. Cette mouvance considère en effet la justice comme un frein au dialogue et au processus de paix.<sup>146</sup> Au même moment pourtant, l'**Union** africaine et la CEEAC se sont imposées comme leaders qui jouent un rôle prépondérant pour obtenir une solution politique à la crise centrafricaine dans le cadre de l'**« initiative pour la paix »**. Même si **aujourd'hui** ces institutions ne se disent pas ouvertement en faveur **d'une** annistie générale, les Centrafricains interrogés dans le cadre de l'**enquête** indiquent **qu'elle** existe de fait. Non seulement des représentants de groupes armés ont été invités à rejoindre le gouvernement, mais l'**Union** africaine et la communauté internationale considèrent les auteurs **d'atrocités** de masse comme des interlocuteurs politiques légitimes avec qui il est nécessaire de négocier une sortie de crise.<sup>147</sup>



## Soutien politique ou réseaux d'affaires puissants ?

Tous les chefs rebelles ont des « amis », indique un chef politique de l'ex-coalition Séléka.<sup>148</sup> En Centrafrique et ailleurs en Afrique centrale, les profits de la violence génèrent des centaines de millions de dollars. À travers son enquête, The Sentry a établi l'existence de réseaux d'acteurs politiques et économiques reliés aux commanditaires d'atrocités de masse en Centrafrique qui perpétuent une violence systémique au nom d'intérêts politiques et financiers privés. Ce rapport d'enquête révèle qu'Abdoulaye Hissène, cet homme aux statuts multiples, a su tisser de puissants réseaux d'affaires bénéficiant ses intérêts financiers depuis l'année 2009.

### Un ministre affairiste à Dubaï sous fond de nettoyage ethnique en Centrafrique

En avril 2014, alors qu'il est ministre conseiller à la présidence à la jeunesse en visite officielle à Dubaï, Abdoulaye Hissène déclare rechercher des financements pour des activités sportives<sup>149</sup> et vouloir ouvrir un consulat.<sup>150</sup> Des photos consultées par The Sentry indiquent qu'il loge au Novotel, un hôtel quatre étoiles situé dans le centre d'affaires de Dubaï.<sup>151</sup> Pendant son séjour d'une dizaine de jours, il visite des centres commerciaux de luxe ainsi que des magasins de vente de véhicules.<sup>152</sup> Il y achète d'ailleurs un véhicule 4x4 Range Rover année 2013 pour 125.000 dollars.<sup>153</sup> À cette époque, le salaire d'un ministre conseiller s'élève à 1,1 million de francs CFA par mois (soit 1.870 dollars). Abdoulaye Hissène a donc bénéficié d'autres ressources ou revenus. Et en effet, dans les mois qui ont suivi, il s'est enrichi de manière outrancière, surtout grâce à du commerce illicite d'or et de diamants dans les pays voisins de la Centrafrique. Pendant qu'Abdoulaye Hissène fait ses achats à Dubaï et recherche des opportunités d'affaires, des centaines de milliers de musulmans tentent de se réfugier au Cameroun et au Tchad. En effet, à cette même période, les anti-Balaka mènent des représailles systématiques et meurtrières contre les populations musulmanes qu'ils jugent complices des crimes commis par la Séléka.

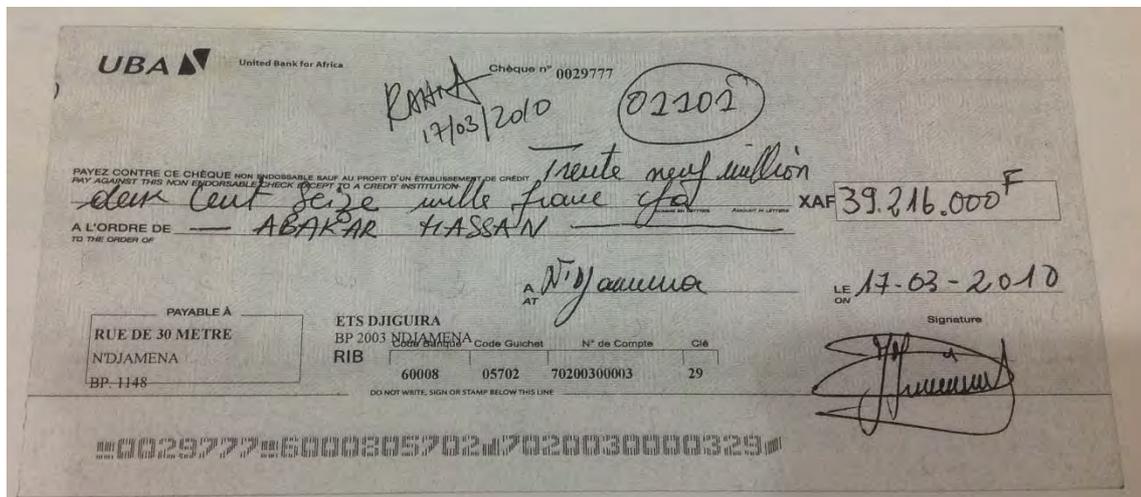


Photo à gauche : Hissène pose avec deux véhicules de marque range rover (modèle de 2013) dans un magasin de vente de voitures d'occasion à Dubaï le 10 avril 2014. Photo à droite : Facture signée par Abdoulaye Hissène pour l'achat d'un véhicule range rover blanc, modèle de 2013, pour une valeur de 125,000 dollars. Document daté et signé le 4 avril 2014. Copie d'un chèque émis par Abdoulaye Hissène le 17 mars 2010 depuis le compte bancaire UBA de la société Djiguira. Photo : The Sentry.



## Réseaux **d'affaires** au Tchad

Pour un proche collaborateur **d'Abdoulaye** Hissène, son pari politique **c'est** le Tchad.<sup>154</sup> En effet, **d'après** plusieurs sources interrogées, Abdoulaye Hissène entretient des relations avec **l'entourage** proche du président tchadien, Idriss Déby.<sup>155</sup> Il a **d'ailleurs** adressé à ce dernier une note technique en novembre 2014 détaillant sa rencontre personnelle avec le médiateur de la crise en Centrafrique de **l'époque**, Denis Sassou Nguesso.<sup>156</sup> Ses liens commerciaux avec ce pays ont débuté en 2009, alors **qu'il s'autoproclame** « chef rebelle » en Centrafrique<sup>157</sup> et **qu'il** contrôle, du moins en partie, les trafics de diamants et **d'or** extraits des zones minières à l'est et au nord du pays. En 2009, il crée **l'entreprise** Djiguira à **N'Djaména** et se spécialise dans le commerce de voitures de luxe.<sup>158</sup> À **l'aide** de faux papiers **d'identité** tchadiens, il ouvre deux comptes bancaires commerciaux **qu'il** utilise entre 2009 et 2010,<sup>159</sup> **l'un** à la Société Générale et **l'autre** à la United Bank of Africa (UBA) à **N'Djaména**.<sup>160</sup> Les copies de chèques émis en 2010, consultées par The Sentry, indiquent plusieurs transferts, **l'un** de 71.000 dollars et deux autres **d'environ** 17.500 dollars chacun, **l'un** des chèques ayant été publié par le groupe **d'experts** de l'ONU.<sup>161</sup>



Copie d'un chèque émis par Abdoulaye Hissène le 17 mars 2010 depuis le compte bancaire UBA de la société Djiguira. Photo : The Sentry.

Le 11 décembre 2014, alors **qu'il** est coordinateur du mouvement ex-Séléka et premier conseiller du FPRC, une autre société – **Abi Tchad** — voit le jour à **N'Djaména**. **D'après** les autorités tchadiennes, Abdoulaye Hissène en est le conseiller financier officiel et **l'un** de ses dirigeants.<sup>162</sup> Un document publié par le Groupe d'experts de l'ONU en 2017 indique que **l'entreprise** détient un compte bancaire à la Société Générale et **qu'un** montant de 112 millions de francs CFA (198.000 dollars) y est versé en janvier 2015.<sup>163</sup> L'avènement **d'Abi** Tchad coïncide avec les intérêts croissants **d'Abdoulaye** Hissène dans le secteur pétrolier tchadien ainsi que sa rencontre avec les dirigeants **d'une** société suisse spécialisée dans le négoce international du pétrole africain qui est enregistrée à Genève : Mezcors SA, éclaboussée fin 2015 par un vaste scandale de corruption dans le secteur pétrolier nigérian.<sup>164</sup> Au moment de la parution de ce rapport, Mezcors est en liquidation.<sup>165</sup>



Cette rencontre a permis à Abdoulaye Hissène de **s'enrichir** en mettant la main sur pas moins de 215.000 dollars en moins de trois mois, **d'effectuer** des voyages en Europe et au Tchad tous frais payés, alors même que les dirigeants de Mezcor auraient été alertés de **l'identité d'Abdoulaye Hissène**.<sup>166</sup>

La chronologie ci-dessous décrit les principales étapes des négociations **d'affaires** entre Abdoulaye Hissène et la société Mezcor :

### Étape 1

Lors **d'une** visite à Oyo dans le village natal du président congolais début novembre 2014,<sup>167</sup> Abdoulaye Hissène rencontre Daniel Roy Joanes, directeur de Mezcor.<sup>168</sup> Au cours de cette rencontre, Abdoulaye Hissène se présente faussement comme ministre en vantant ses relations dans les sphères politiques tchadiennes.<sup>169</sup> Il a alors su convaincre **l'homme d'affaires qu'il** est en mesure de faciliter la conclusion **d'un** contrat **d'achat** de pétrole tchadien.<sup>170</sup> Pourtant, Mezcor **n'est** pas sans ignorer que quelques mois plus tôt, le géant suisse de négoce de matières premières Glencore a signé un accord avec **l'État** tchadien et la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT), lequel prévoit un quasi-monopole sur **l'exportation** du pétrole en échange **d'un** prêt.<sup>171</sup>

### Étape 2

À partir de 2014, Abdoulaye Hissène entre en contact direct avec Djerassem Le Bemadjiel, le ministre de **l'énergie** et du pétrole tchadien de **l'époque** et le bras droit de la première dame du Tchad, Hinda Déby Itno.<sup>172</sup> Celle-ci contrôle assurément avec son mari, Idriss Déby Itno, la

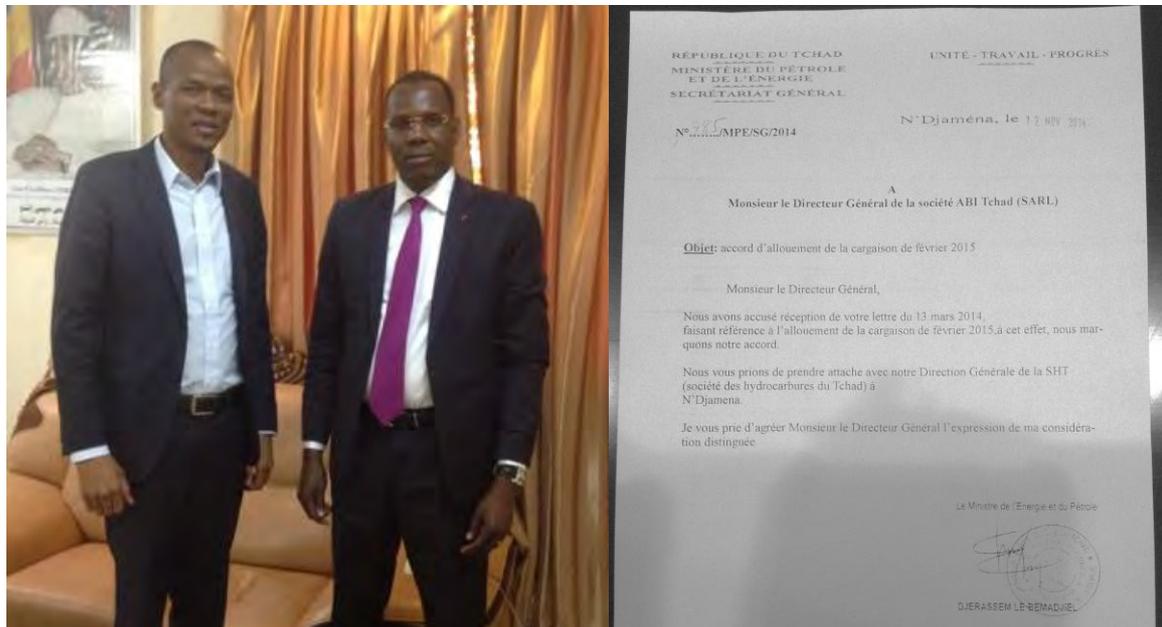


Photo **à gauche** : Rencontre entre Abdoulaye Hissène et le Ministre tchadien du **pétrole** et de **l'énergie** de **l'époque**, Djerassem Le Bemadjiel, **à N'Djaména**, au Tchad, le 29 janvier 2015. Document **à droite** : Copie d'une lettre datée du 12 novembre 2014 dans laquelle le Ministre tchadien du pétrole indique son accord pour que la compagnie Abi Tchad obtienne une cargaison de pétrole auprès de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT). Photo et document : The Sentry.



manne pétrolière,<sup>173</sup> une industrie qui a rapporté plus de 13 milliards de dollars au clan présidentiel depuis 2003 dans un pays **aujourd'hui** au bord de la faillite.<sup>174</sup> Dans une lettre datée du 12 novembre 2014, consultée par The Sentry, le Ministre du pétrole tchadien marque son accord pour **qu'Abi** Tchad obtienne une cargaison de pétrole auprès de la SHT,<sup>175</sup> elle-même contrôlée par le régime du Président Déby et placée sous la houlette du Ministère du pétrole.<sup>176</sup> Avec cette lettre, Abdoulaye Hissène a su convaincre Mezcors **d'avancer** avec lui.

### Étape 3

Entre novembre et décembre 2014, une série de trois rencontres a eu lieu entre les directeurs de la société Mezcors et Abdoulaye Hissène, accompagné de collaborateurs tchadiens et congolais,<sup>177</sup> tous frais payés par la société suisse :

Le 25 novembre 2014 à Genève - Abdoulaye Hissène **s'y** rend pour rencontrer les dirigeants de Mezcors.<sup>178</sup>



Rencontre à Paris entre Abdoulaye Hissène (gauche), un partenaire tchadien représentant Abi Tchad (droite) et le directeur de Mezcors, Daniel Roy Joanes (au milieu). La photo a été prise le 1er décembre 2014. Photo : The Sentry.

Le 2 décembre 2014 à Paris - Il se rend dans la capitale française avec des collaborateurs tchadiens.<sup>179</sup> Ils y rencontrent Daniel Roy Joanes et Richard Lee Levinson, tous deux directeurs de Mezcors.<sup>180</sup> Avant même **qu'Abi** Tchad, la société de droit tchadien, ne soit officiellement créée, ils signent le jour-même un contrat entre les deux compagnies,<sup>181</sup> consulté par The Sentry. Le contrat prévoit un partenariat pour **l'achat** du pétrole, ses dérivés ainsi que — chose étonnante — des métaux précieux, et notamment de **l'or**. La répartition des bénéfices est prévue comme suit : 33,34% pour Abi Tchad SARL et 66,66% pour Mezcors, cette dernière apportant 100% du capital de départ.

Lors de ces discussions, Abdoulaye Hissène a convaincu les dirigeants de Mezcors **qu'Abi** Tchad doit servir **d'intermédiaire** pour **l'achat** de brut auprès de la SHT, justifiant ainsi le lancement **d'une** joint-venture entre les deux entités.<sup>182</sup> Le 10 décembre est signé un « contrat **d'agence** et de service » qui prévoit un partenariat renforcé entre les deux sociétés sur cinq ans.<sup>183</sup> Ce **n'est** que le lendemain, le 11 décembre, **qu'Abi** Tchad a été formellement créé, et Abdoulaye Hissène devient à la fois **l'un** de ses directeurs et son conseiller financier. Mezcors indique ne pas avoir été informé à ce stade des négociations de **l'identité d'Abdoulaye** Hissène, lequel **s'est** présenté comme ministre et non comme l'éventuel directeur **d'Abi** Tchad ou comme chef de guerre. Pourtant, une source impliquée dans les négociations indique que les dirigeants de la société Mezcors ont bien été mis au courant de **l'identité d'Abdoulaye** Hissène. Malgré cela, les discussions ont bien prévu que celui-ci reçoive des parts sur les bénéfices.<sup>184</sup>

Le 5 décembre 2014, la société Mezcors a procédé à un virement de 17.819 dollars sur le compte



ouvert à l'**UBA** de Soumaine Kotiga Assileck Abakar, un citoyen tchadien, en guise de remboursement des frais de voyage d'**Abdoulaye** Hissène, choisissant ainsi de passer par un intermédiaire pour verser ces fonds.<sup>185</sup> The Sentry a obtenu la copie du versement, laquelle n'**indique**, chose étrange, pas la provenance des fonds.

Les 15 et 16 décembre 2014 à **N'Djaména** – Selon des documents et photos consultés par The Sentry, Richard Levinson, directeur de Mezcors et citoyen américain,<sup>186</sup> s'est rendu au Tchad pour poursuivre les discussions et y rencontrer Abdoulaye Hissène et ses associés tchadiens.<sup>187</sup> L'enjeu immédiat porte sur l'**allocation d'une** cargaison Doba Blend de février 2015 autorisée dans la lettre du ministre du pétrole tchadien,<sup>188</sup> la logique de long terme est de devenir un partenaire privilégié de la SHT.<sup>189</sup> Un accord prévoit qu'**Abi** Tchad achète directement du brut tchadien et s'**engage** à revendre la cargaison à Mezcors, qui place ensuite le brut sur les marchés internationaux. Les bénéficiaires sont à partager également.<sup>190</sup>



Photo à gauche : Rencontre à N'Djaména, au Tchad, entre Abdoulaye Hissène, des représentants tchadiens d'Abi Tchad et le directeur de Mezcors, Richard Lee Levinson, pour la conclusion d'un accord entre Abi Tchad et Mezcors. La photo est prise le 15 décembre 2014. Document à droite: Copie d'une procuration délivrée par un notaire en date du 7 janvier 2015 par laquelle Abdoulaye Hissène autorise Soumaine Kotiga Assileck Abakar de le représenter et cosigner en ses lieux et place pour un retrait de 135,000,000 francs CFA (\$254,300).

Photo : The Sentry.

L'**entente** prévoit que Mezcors finance le fonctionnement d'**Abi** Tchad en avance pour une année.<sup>191</sup> Les collaborateurs tchadiens font donc parvenir un budget de plus de 250.000 dollars qui comprend des frais de bureau, des salaires et des véhicules de type Prado entre autres.<sup>192</sup> Des sources confirment que Mezcors a bien transféré des fonds à la société Abi Tchad, et de fait, le Groupe d'**experts** de l'**ONU** confirme que 198.000 dollars ont bien été versés sur le compte Société Générale d'**Abi** Tchad en janvier 2015.<sup>193</sup> Quelques jours plus tard, Abdoulaye Hissène a mis la main sur ces fonds. The Sentry a en effet consulté la copie d'une procuration signée par un notaire centrafricain, Maître Abraham Pierre **M'Bokani**, le 7 janvier 2015 dans laquelle Abdoulaye Hissène donne mandat à Mr Soumaine Kotiga Assileck Abakar de le représenter et de servir de cosignataire pour un retrait de 135.000.000 francs CFA (soit 254.300 dollars),<sup>194</sup> soit



56.300 dollars de plus que le versement effectué début janvier 2015. The Sentry **n'a** pas pu obtenir **d'informations** concernant **l'origine** de ces fonds.

## Kenya, Congo et Cameroun

Au Kenya, Abdoulaye Hissène a aussi tissé des liens avec les milieux politiques et **d'affaires**, cherchant des débouchés pour vendre des lingots **d'or**.<sup>195</sup> The Sentry a établi **qu'il s'est** rendu à Nairobi entre le 30 septembre et le 14 octobre 2014.<sup>196</sup> Des photos consultées par The Sentry montrent **qu'il** voyage avec trois caissettes contenant une quantité importante de ce qui pourrait être des lingots **d'or** de production artisanale.<sup>197</sup> The Sentry **n'a** pas pu établir si ce stock lui a appartenu ou **s'il l'a** importé de Centrafrique. Un mois plus tôt pourtant, il a conclu un contrat de vente pour 300 kilogrammes **d'or** avec un homme **d'affaires** indien non identifié, dont la livraison est prévue au Kenya contre la somme de 9,9 millions de dollars (soit 33.000 dollars par kilo).<sup>198</sup> The Sentry **n'a** pas pu non plus obtenir la preuve **d'un** transfert financier effectif, toutefois plusieurs sources confirment **qu'il** a bien tenté de vendre un stock **d'or** de 300 kilogrammes.<sup>199</sup> Un collaborateur proche **d'Abdoulaye** Hissène affirme **d'ailleurs qu'il** entretient des relations avec le milieu politique kenyan.<sup>200</sup> En octobre 2014, il a aussi obtenu une attestation du Ministère des mines confirmant le contrôle **d'un** échantillon de sept grammes **d'or**, **d'une** pureté de 97,5%.<sup>201</sup> Rappelons-le, à cette époque, Abdoulaye Hissène est « chef rebelle » sans aucune autorisation **d'exportation** ou de vente de minerais.<sup>202</sup>



Photo à gauche : Abdoulaye Hissène à Nairobi, Kenya, le 9 octobre 2014, avec trois caissettes contenant ce qui ressemble à des lingots d'or de production artisanale. Photo à droite : voyage d'Abdoulaye Hissène avec Pierre Oba, Ministre des mines de la République du Congo, dans un jet privé quittant Bangui pour Brazzaville et Oyo le 21 octobre 2014. Photo : The Sentry.



Le Groupe d'experts de l'ONU a aussi établi **qu'il** y a eu plusieurs tentatives obscures de ventes illicites **d'or** dans la capitale kenyane. En employant un réseau de compagnies,<sup>203</sup> Abdoulaye Hissène a plusieurs fois tenté de vendre 300 kilogrammes **d'or** entre 2014 et 2016. Il a notamment faussement affirmé à des acheteurs potentiels être le commissionnaire en douane de la compagnie Sovereign Freighters, une société qui **n'existe** pas sur papier.<sup>204</sup> Une source, témoin **d'une** rencontre entre Abdoulaye Hissène et des investisseurs étrangers en 2014, indique que ceux-ci ont souhaité acheter 1.000 kilogrammes **d'or** et **qu'Abdoulaye** Hissène leur a garanti 300 kilogrammes en proposant une livraison en Angola, au Cameroun, au Kenya, en Ouganda ou au Soudan. En échange, l'affaire prévoit la livraison **d'équipements** militaires, d'armes et de munitions de guerre, surtout via la République Démocratique du Congo (RDC) ou le Soudan.<sup>205</sup> **L'un** des proches collaborateurs **d'Abdoulaye** Hissène l'a **d'ailleurs** confirmé en déclarant : « la majorité des diamants qui partent de Bria passe par **l'équateur** via la RDC et les trafiquants les remettent au Kenya. Ils prennent des diamants et de **l'or** ; en contrepartie, ils donnent les armes et **l'argent** ». <sup>206</sup>

Le Cameroun, à **l'instar** du Kenya et du Tchad, a également servi de plateforme **d'affaires** pour Abdoulaye Hissène. En effet, plusieurs sources confirment des voyages réguliers **d'Abdoulaye** Hissène à Douala en 2014 pour négocier des affaires. **L'une d'elles** a témoigné de transactions avec des investisseurs étrangers. Selon cette source, Abdoulaye Hissène a alors vendu des diamants pour 230 millions francs CFA (450.000 dollars) et 140 millions de francs CFA (soit 265.000 dollars).<sup>207</sup> The Sentry a aussi consulté des photos concernant une transaction de diamants prises à Douala entre le 17 et le 29 mars 2014 alors **qu'Abdoulaye** Hissène est ministre conseiller à la présidence.<sup>208</sup> Outre les ventes de diamants illicites, Abdoulaye Hissène a également tenté **d'investir** dans une société enregistrée à Douala en 2014. Le Groupe **d'experts** de l'ONU a publié un document indiquant la création **d'une** société dans laquelle Hissène obtient un cinquième des parts, soit un montant total de 125 millions de francs CFA (234.578 dollars).<sup>209</sup>

Enfin, Abdoulaye Hissène a su développer dans la République du Congo des relations politiques proches avec Denis Sassou Nguesso<sup>210</sup> et le très polémique Ministre des mines Pierre Oba. The Sentry a établi **qu'entre** octobre et novembre 2014, alors **qu'il** mène le mouvement **d'opposition** ex-Séléka, Abdoulaye Hissène a voyagé en jet privé de **l'aéroport** de Bangui en direction de Brazzaville et Oyo, la ville natale du président congolais.<sup>211</sup> Au cours de ce voyage, il a été accompagné par un hôte très particulier, **l'ancien** ministre de **l'intérieur** congolais Pierre Oba et le bras droit de Denis Sassou Nguesso.<sup>212</sup> Celui-ci est actuellement sous le coup **d'un** mandat **d'arrêt** européen, recherché par la justice en France et en Belgique pour sa responsabilité dans des crimes de guerre commis au Congo en 1997.<sup>213</sup>



## Criminel ou interlocuteur politique ?

Insaisissable

**D'après** ses collaborateurs et des diplomates interrogés par The Sentry, Abdoulaye Hissène a **aujourd'hui** gagné en influence militaire et politique. Il est **d'ailleurs** décrit comme un homme insaisissable et incontrôlable,<sup>214</sup> qui selon le Président Faustin-Archange Touadéra se livre toujours à des aventures guerrières.<sup>215</sup> Depuis **qu'il** a regagné le nord-est du pays, il **s'est** rendu au Tchad et au Soudan dans le cadre de médiations politiques. Il se déplace aussi très fréquemment à **l'intérieur** du pays et uniquement en convois de plusieurs véhicules lourdement armés. Ses mouvements ne passent donc pas inaperçus **puisqu'il** agit à la vue des forces onusiennes déployées dans ces régions. Ces trois dernières années, des rapports confidentiels de **l'ONU** consultés par The Sentry font état de ses déplacements et de ses lieux de résidence à **l'intérieur** du pays.<sup>216</sup> Et malgré une responsabilité désormais bien établie dans la perpétuation de la crise centrafricaine, il demeure libre.

Depuis 2015, le mandat de la Minusca comprend pourtant des mesures temporaires **d'urgence**, dont des arrestations et détentions visant à maintenir **l'ordre** public et combattre **l'impunité**.<sup>217</sup> Toutefois, de telles mesures ne sont que trop rarement mises en **œuvre** pour les commanditaires **d'atrocités** de masse. En juillet 2016, une deuxième tentative **d'arrestation d'Abdoulaye** Hissène a bien eu lieu à Bangui, mais elle **s'est** soldée par un échec.<sup>218</sup> Tandis **qu'il** a réussi à **s'enfuir**, tuant plusieurs civils sur son passage,<sup>219</sup> douze de ses éléments armés **n'ont** pas eu cette chance. Arrêtés en 2016, puis jugés en mars 2018 par la justice centrafricaine, ils sont reconnus coupables **d'association** de malfaiteurs, de détention illégale **d'armes** de guerre, **d'atteinte** à la sécurité intérieure de **l'État** et de rébellion.<sup>220</sup> Même si Abdoulaye Hissène a lui-même été reconnu coupable de tous ces chefs **d'accusations**, il demeure libre, à **l'instar** de bien **d'autres** auteurs de violence.

Contacté par The Sentry fin mars 2018, Kenneth Gluck, le représentant spécial adjoint pour la Centrafrique et chef adjoint de la Minusca, affirme que les arrestations et détentions sont régulièrement utilisées contre les auteurs de violence de « second rang », mais il admet que ces mesures **n'ont** été que très peu mises en **œuvre** pour de hauts responsables, tels **qu'Abdoulaye** Hissène. Mr Gluck émet aussi quelques réserves sur **l'emploi** de mesures coercitives, préférant le dialogue et une stratégie **d'accompagnement** de **l'État** centrafricain et des forces de défense et de sécurité nationales pour leur permettre de jouer leur rôle.<sup>221</sup>

Malgré le débat enflammé autour de **l'amnistie**, les initiatives visant à mettre terme au climat **d'impunité** se poursuivent. Des signes positifs récents ont **d'ailleurs** été enregistrés dans le secteur de la justice centrafricaine. **L'émission d'un** mandat **d'arrêt** émis contre Abdoulaye Hissène et les récentes sessions criminelles contre plusieurs auteurs de crimes graves en sont des illustrations encourageantes. Néanmoins, il est largement admis que **l'ensemble** de la chaîne pénale souffre de tous les maux. Avec une situation sécuritaire **d'une** volatilité extrême, les obstacles à surmonter pour traduire en justice, procéder à **l'arrestation** et détenir en zone sécurisée un homme tel **qu'Abdoulaye** Hissène sont nombreux. Outre un manque chronique de moyens, la politisation de **l'ensemble** du système judiciaire freine considérablement ces arrestations.



L'espoir des Centrafricains repose donc sur deux autres instances judiciaires :

- La Cour pénale internationale a en effet ouvert une enquête en Centrafrique en 2014<sup>222</sup> sur « une liste interminable **d'atrocités** » commises depuis décembre 2012,<sup>223</sup> mais **l'institution** connue pour sa lenteur et parfois son inefficacité tarde à lancer des mandats **d'arrêts** et à produire des effets concrets.
- La Cour pénale spéciale, institution hybride créée en 2015 et composée de magistrats nationaux et internationaux est chargée **d'enquêter** et de juger les crimes commis depuis 2003. Mais elle aussi tarde à démarrer ses enquêtes.

Des questions fondamentales subsistent pourtant et révèlent toutes les contradictions du processus de sortie de crise actuel. Comment traduire en justice des responsables de crimes de guerre et de crimes économiques alors que ceux-ci sont formellement engagés dans un processus de négociation politique et dialogue ? Le risque est donc important de voir non pas les responsables **d'atrocités** les plus violents arrêtés, mais que ces instances judiciaires se focalisent sur des auteurs de « second rang ». En outre, comment garantir la sécurité des magistrats, de la police et des témoins alors que les commanditaires **d'atrocités** de masse circulent librement et que leur pouvoir militaire continue de **s'accroître** ? Les réponses à ces questions sont passées sous silence.

### Une guerre de profits

« Il faut que les hommes meurent, que le sang coule pour que des gens (comme moi) deviennent riches », aime à déclarer Abdoulaye Hissène, cité par un de ses collaborateurs proches.<sup>224</sup> Bien que la dimension financière et économique de ce conflit soit largement reconnue, très peu **d'efforts** ont été mobilisés pour combattre les réseaux de financement du conflit armé. **C'est** particulièrement le cas des trafics illicites de ressources naturelles et **d'armes**. Les sanctions financières et **l'interdiction** de voyages sont les deux seuls véritables instruments qui ont été imposés à plusieurs profiteurs de guerre entre 2014 et 2017 (voir tableau ci-dessous), et à une seule société de commerce de diamants, Badica/Kardiam.<sup>225</sup>

Néanmoins, à **l'exemple d'Abdoulaye** Hissène, ces mécanismes **n'ont** pas produit les effets attendus. En effet, de graves problèmes sont enregistrés dans leur mise en **œuvre**, en particulier du fait **d'un** manque de volonté de la part du gouvernement centrafricain<sup>226</sup> et, sans surprise, de la part des États de la sous-région de **l'Afrique** Centrale. A ce titre, le Tchad a créé **l'effet** de surprise **lorsqu'il** a déclaré en juin 2017 avoir mis en **œuvre** le gel des avoirs financiers **d'Abdoulaye** Hissène,<sup>227</sup> une mesure inattendue que la personne visée qualifie elle-même de « rigolade ».<sup>228</sup> Si cette décision a été saluée, dans les faits son impact demeure très limité. Les comptes identifiés sont déjà inactifs depuis 2016 et certaines institutions bancaires refusent de collaborer ou de donner des informations complémentaires.<sup>229</sup> En outre, de nombreux acteurs qui alimentent la violence **n'ont** toujours pas été placés sous sanctions malgré **l'existence** de preuves solides de leurs crimes de guerre et crimes économiques. **C'est** notamment le cas **d'Ali** Darassa, Michel Djotodia, Maxime Mokom ou encore Poly Technologies, la société **d'état** chinoise spécialisée dans **l'armement** et le pétrole.<sup>230</sup> Cette liste est toutefois loin **d'être** exhaustive.



## Sous sanctions, des profiteurs de guerre libres et impunis

Dans cette crise structurelle sanglante, Abdoulaye Hissène **n'est** pas le seul à être tenu pour responsable de graves crimes de guerre, crimes contre **l'humanité** et crimes économiques et à demeurer libre. Le Conseil de sécurité des Nations Unies et les États-Unis ont aussi inscrit à leur liste de sanctions plusieurs individus qui ont au moins trois points communs : ils jouissent **d'une** liberté de mouvement. Ils ont tiré profit du système qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence pour **s'enrichir** et ils sont considérés, pour la plupart, comme des interlocuteurs politiques majeurs.

<p>François Bozizé Sanctions : Conseil de sécurité de l'ONU et États-Unis (mai 2014), mandat <b>d'arrêt</b> international (2013) Il est accusé <b>d'avoir</b> créé et soutenu les milices anti-Balaka et <b>d'avoir</b> ordonné des actes de déstabilisation ayant débouché sur des crimes de masse. En 2017, il <b>s'est</b> rendu en Ouganda, au Kenya, au Soudan du sud et au Bénin. En 2018, il détient un passeport diplomatique sud-soudanais du nom de Samuel Peter Mudde.</p>	<p>Nourredine Adam Sanctions : Conseil de sécurité et États-Unis (mai 2014), mandat <b>d'arrêt</b> international (2014) Considéré comme le numéro deux de la coalition Séléka et son cerveau principal, il est depuis 2014 le chef suprême du FPRC. Porteur <b>d'un</b> agenda sécessionniste, il a plusieurs fois menacé de renverser le pouvoir de Bangui. Depuis fin 2016, il circule librement dans le nord-est du pays et il <b>s'est</b> rendu au Tchad, en Angola et au Soudan en 2018.</p>
<p>Eugène Barret Ngaikosset alias « Le boucher de Paoua » Sanctions : Conseil de sécurité (décembre 2015), mandat <b>d'arrêt</b> international (2013) Reconnu coupable <b>d'actes</b> de déstabilisation commis à la fin de <b>l'année</b> 2015 en tant que chef anti-Balaka, il a aussi agi en concertation avec le FPRC dirigé par Abdoulaye Hissène à Bangui. En 2018, il est toujours intégré comme officier de <b>l'armée</b> centrafricaine et il continue de percevoir un salaire.</p>	<p>Haroun Gaye Sanctions : Conseil de sécurité (décembre 2015), mandat <b>d'arrêt</b>. Commanditaire <b>d'actes</b> de déstabilisation à partir de septembre 2015, Abdoulaye Hissène et lui ont agi en concertation pour le compte du FPRC. Depuis fin 2016, il facilite les transferts <b>d'armes</b> pour le compte de Nourredine Adam et Abdoulaye Hissène depuis les frontières du Soudan et du Tchad.</p>
<p>Alfred Yekatom alias « Rambhot » Sanctions : Conseil de sécurité (août 2015), mandat <b>d'arrêt</b> Ce chef anti-Balaka est reconnu coupable <b>d'actes</b> de déstabilisation et de rançonnage. Élu député après avoir menacé les électeurs de sa localité, depuis mai 2016, il perçoit un salaire. Libre de circuler dans la capitale du pays, il a également créé une société de sécurité.</p>	<p>Abib Soussou Sanctions : Conseil de sécurité (août 2015) Commandant anti-Balaka <b>d'une</b> localité située dans le sud-ouest du pays, il <b>s'est</b> rendu responsable <b>d'actes</b> de violence à grande échelle. Depuis 2016, il perçoit son salaire comme officier FACA de <b>l'armée</b> centrafricaine.</p>
<p>Abdoulaye Miskine Sanctions : États-Unis (mai 2014) Ancien chef de la garde présidentielle sous Ange-Félix Patassé puis leader du FDPC, il est reconnu coupable de nombreux crimes. Tandis <b>qu'il</b> réside à Brazzaville, en République du Congo, ses hommes continuent de commettre des exactions dans <b>l'ouest</b> centrafricain.</p>	<p>Abdoulaye Hissène Sanctions : États-Unis (avril 2017) et Conseil de sécurité (mai 2017), mandat <b>d'arrêt</b> (août 2016). Reconnu coupable <b>d'une</b> tentative de coup <b>d'État</b> à la fin de <b>l'année</b> 2015 et <b>d'actes</b> de violence ciblés sur le personnel onusien et humanitaire, il est <b>aujourd'hui l'un</b> des leaders politico-militaires les plus influents et puissants.</p>
<p>Maxime Mokom Sanctions : États-Unis (avril 2017) Chef militaire <b>d'une</b> branche du mouvement anti-Balaka, Mokom est demeuré fidèle à François Bozizé. Depuis 2015, il a activement déstabilisé la capitale Bangui, en concertation avec les combattants issus de <b>l'ex-coalition</b> Séléka <b>d'Abdoulaye</b> Hissène.</p>	<p>Michel Djotodia Sanctions : États-Unis (mai 2014) Ce chef de la coalition Séléka a été président sous le régime de la Séléka. Président du FPRC depuis 2014 et partisan <b>d'un</b> retour au pouvoir des Séléka ou <b>d'une</b> partition du pays, celui-ci réside au Bénin et voyage régulièrement à travers le monde.</p>



## Conclusion : repenser le processus de paix

Le dialogue politique, souhaité par le régime de Faustin-Archange Touadéra, les chefs **d'États** de **l'Afrique** centrale et **l'Union** africaine, et soutenu par les membres du Conseil de sécurité de **l'ONU**, en particulier par la France et les États-Unis, est **aujourd'hui** entièrement accaparé par **l'agenda** des profiteurs de guerre, tels **qu'Abdoulaye** Hissène. Pour eux pourtant, et pour leurs réseaux **d'affaires**, la guerre est un commerce lucratif **qu'il** faut perpétuer. En tant **qu'architectes** du système qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence pour **s'enrichir**, **l'approche** « dialogue » est salvatrice. Elle en fait des interlocuteurs politiques légitimes, et non plus des criminels. Pire encore, le dialogue **n'ayant** pas été conditionné à une cessation des hostilités, les violences sectaires servent encore **d'un** instrument de négociation politique.

### **Bien loin de stabiliser la situation, ce processus menace la paix et la lutte contre l'impunité :**

- Les menaces **d'arrestations**, les poursuites judiciaires et les sanctions financières sont nécessairement fragilisées concernant les commanditaires **d'atrocités** de masse, tandis que **l'amnistie** est présentée comme condition *sine qua non* au respect des accords négociés ;
- Le statu quo concernant le contrôle du territoire et ses richesses profite aux réseaux criminels. Exploitées et commercialisées, ces richesses renforcent le pouvoir financier et militaire des profiteurs de guerre qui peuvent ainsi accroître leur pouvoir de négociation ;
- Il ouvre des opportunités politiques, économiques et financières aux leaders de groupes armés et aux hommes politiques qui décident de **s'associer** à eux. Ces avantages leur permettent de jouir **d'un** certain statut. Bien loin de **s'engager** contre les profits de la violence, ces positions politiques leur permettent de **s'enrichir**, **d'étendre** leurs réseaux et de sponsoriser les mouvements armés.

En quinze ans, ce système de primes à la violence, légitimé par la communauté internationale, a créé un environnement favorable à la prolifération des groupes armés, des trafics de ressources naturelles et **d'armes**, ainsi **qu'à** une multiplication des interlocuteurs politiques.

Pour les Centrafricains, la paix demeure un mirage séduisant mais largement utopique. En effet, le processus de dialogue en cours réduit considérablement le poids des populations marginalisées, et des victimes principales du conflit armé, surtout les femmes, les jeunes et les minorités. En outre, les acteurs qui choisissent la voie de la paix se disent écartés des négociations parce **qu'ils** ne sont plus perçus comme une menace. Un commandant de zone anti-Balaka **l'a** déploré : « lorsque **j'attisais** les haines entre communautés religieuses, **j'avais** les poches pleines de billets de banque et **j'étais** écouté par les grands (la présidence et la communauté internationale). Depuis que **j'ai** refusé de faire la guerre, je survis et je suis écarté des discussions importantes ». <sup>231</sup> Pour ces leaders locaux, souvent ignorants des enjeux mais régulièrement sollicités pour inciter les haines, la tentation est grande **d'accepter** des enveloppes bien garnies de billets de banque. Payés quelques centaines, parfois quelques milliers de dollars, ils contribuent ainsi à la déstabilisation souhaitée par certains réseaux **d'acteurs**, reliés



entre eux par des intérêts politiques et financiers privés, qui eux génèrent des dizaines, voire des centaines, de millions de dollars.

Le dialogue politique remet aussi largement en cause les acquis du forum de Bangui. Organisé en mai 2015 par le gouvernement de transition de **l'époque**, il a permis de consulter et de rassembler un large éventail de la population, de dégager des valeurs pour la construction **d'un** avenir commun et de faire émerger **l'espoir d'un** sentiment de citoyenneté. **L'«** impunité-zéro **»** a fait **l'unanimité** en tant que mot **d'ordre**. La constitution, adoptée en décembre 2015 par référendum, a également inscrit des principes fondamentaux inspirés des expériences passées, y compris celui de **s'opposer** à tout acte qui divise et qui entretient la haine,<sup>232</sup> et à **l'usurpation** de la souveraineté par la violence.<sup>233</sup> Malgré ces initiatives encourageantes, leur souvenir est déjà lointain, et plus grave encore, la violence systémique et les trafics **d'armes** et de ressources naturelles se perpétuent et se renforcent de jour en jour.

La réponse internationale au conflit centrafricain **s'est** également largement concentrée à accompagner les symptômes de la crise, en mettant **l'accent** sur **l'assistance** humanitaire, la protection des civils et les initiatives en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale. Pendant ce temps, les racines de la violence et les causes de la perpétuation des massacres de masse sont souvent reléguées aux seconds plans des priorités. Des initiatives locales, certes louables, sont développées, mais elles sont comparables à des anesthésies locales, alors même que **l'hémorragie s'aggrave** et que les profiteurs de guerre gagnent du terrain. Les violences sectaires, **l'incitation** à la haine et **l'instrumentalisation** du débat sur **« l'étranger »** sont autant de thèmes intrinsèquement liés à leur survie. À ce jour pourtant, les stratégies et la volonté de fragiliser le pouvoir militaire et donc financier de ces réseaux criminels sont faibles et trop peu ambitieuses pour avoir un impact véritable. Avec ce schéma, les négociations politiques continueront de peser en leur faveur.

Des efforts sont certes consentis pour la formation de **l'armée** et des forces de police et de gendarmerie ainsi **qu'un** déploiement des services de **l'État** à **l'intérieur** du pays. Une tâche titanesque endossée par la Minusca et **d'autres** alliés, tels les pays de **l'Union** européenne, la Russie, la Chine, les États-Unis et **d'autres** partenaires africains pour accompagner les autorités centrafricaines à prendre en main leur rôle et leur responsabilité. Des signes positifs et localisés ont aussi été enregistrés ces derniers mois dans le secteur de la justice. Toutefois, tous les observateurs externes et nationaux interrogés **s'accordent** à reconnaître que la nature du régime actuel, en particulier **l'entourage** proche du président, affiche un intérêt fort à privatiser le patrimoine commun, soucieux de protéger leurs avantages et une réélection en 2021.<sup>234</sup> En seulement deux ans et demi au pouvoir, Faustin-Archange Touadéra **s'est** isolé sur la scène politique nationale, régionale et internationale. Résultat, la paranoïa du coup **d'État** envahit les couloirs du palais présidentiel et entraîne une concentration et une gestion clanique du pouvoir. Outre le fait de **s'être** créé de nombreux ennemis politiques, le régime actuel continue de favoriser **l'exclusion** politique, économique, sociale et culturelle. Ces arguments sont ensuite récupérés et exploités par les chefs de groupes armés et les hommes politiques complices du système qui permet à certains acteurs de profiter de la guerre et de la violence pour **s'enrichir**, afin de justifier la perpétuation de leurs crimes, légitimer leur agenda politique et obtenir une assise populaire.



Affaibli, le président Touadéra a choisi deux partenaires de taille : la Russie et la Chine, deux puissances avec lesquelles le clan présidentiel a placé tous ses espoirs de survie. Et depuis janvier 2018, on observe ainsi une course à **l'armement**, avec une préparation aux combats tant du côté du gouvernement que du côté des groupes armés. Pour la population, la crainte est grande de voir surgir une armée privatisée aux services des intérêts du clan présidentiel et des milices surarmées et surentraînées retourner leurs armes contre elle. Dans ces jeux **d'intérêts**, les civils sont les grands perdants, **l'escalade** des violences sectaires représentant un risque majeur à **l'avenir**.

Sortir de **l'impasse** dans laquelle la Centrafrique est plongée nécessite une révision profonde de la stratégie de sortie de crise.



## Remerciements

The Sentry enquête sur les flux monétaires illicites afin que ceux qui bénéficient des génocides ou autres atrocités de masse commis en Afrique en paient les conséquences, **l'objectif** étant de créer un levier en faveur de la paix et des droits de l'homme.

**L'élaboration** du présent rapport a été rendu possible en partie grâce à **l'assistance** du Schwab Charitable Fund et à la générosité de **l'Open Square Charitable Gift Fund**, avec un remerciement tout particulier à **l'endroit** de Wynnette LaBrosse.

Nous souhaitons également remercier les donateurs suivants pour leur soutien généreux :

Clooney Foundation for Justice, Dutch Postcode Lottery, **People's** Postcode Lottery, Swedish Postcode Foundation, Humanity United, Carnegie Corporation of New York, Aurora Humanitarian Initiative Foundation, The Hunter Foundation, The MacArthur Foundation, **Newman's** Own Foundation, Kells Family Foundation, Weintraub Family Foundation, Bridgeway Foundation, The Pittsburgh Foundation et deux fondations anonymes.

Le rapport a été rédigé, relu et mis en page par **l'équipe** The Sentry. The Sentry a bénéficié **d'une** assistance juridique de François Hellot et de celui **d'autres** membres de Dechert LLP. D'innombrables autres personnes ont bien voulu mettre leur expertise et leur capacité **d'analyse** à la disposition de **l'équipe** The Sentry, et lui offrir **l'hospitalité** pendant la durée de cette enquête, parfois au péril de leur vie. Le présent rapport **n'aurait** pas vu le jour sans leur aide, et son impact sera encore plus important grâce à toutes leurs contributions.

Les observations et les opinions contenues dans le présent rapport engagent uniquement The Sentry.



## Références

- <sup>1</sup> Radio France Internationale. « RCA : Abdoulaye Hissène s'évade de prison avec l'aide de ses hommes ». 16 mars 2016. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20160316-rca-abdoulaye-hissene-evade-prison-aide-hommes>
- <sup>2</sup> Radio France Internationale. « RCA : le chef de guerre Abdoulaye Hissène jugé par contumace ». 23 juillet 2018. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20180723-rca-chef-guerre-abdoulaye-hissene-juge-contumace>
- <sup>3</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. PP. 2,18,19, 89. Consulté : [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=%20S/2018/729](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=%20S/2018/729)
- <sup>4</sup> Libération. « La Centrafrique est 'au bord du génocide' ». Dépêche AFP. 21 novembre 2013. Consulté : [http://www.liberation.fr/planete/2013/11/21/la-centrafrique-est-au-bord-du-genocide\\_960995](http://www.liberation.fr/planete/2013/11/21/la-centrafrique-est-au-bord-du-genocide_960995) ; Jeune Afrique. « Signes avant-coureurs de génocide en Centrafrique : un spécialiste onusien à Bangui ». Consulté : <http://www.jeuneafrique.com/480566/politique/signes-avant-coureurs-de-genocide-en-centrafrique-un-specialiste-onusien-a-bangui/> ;
- <sup>5</sup> Adama Dieng, Conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU pour la prévention des génocides, discours prononcé à Bangui le 11 octobre 2017.
- <sup>6</sup> Nations Unies. « Le Conseil de sécurité renouvelle pour un an les sanctions imposées à la République centrafricaine ». 30 janvier 2018. Consulté : <https://www.un.org/press/fr/2018/cs13188.doc.htm>
- <sup>7</sup> Il s'agit de Mahamat al-Khatim, d'origine tchadienne et de confession musulmane. Ancien libérateur, il a soutenu le coup d'état dirigé par François Bozizé en 2003. Déçu du non-respect des récompenses promises, il a rejoint en 2012 et 2013 la Séléka, une coalition de groupes armés opposée à Bozizé. Il a ensuite formé en 2015 le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) avec Kaga-Bandoro pour base militaire principale. En février 2018, il a évoqué lors d'une réunion l'objectif de mettre en œuvre certains préceptes inspirés de la loi islamique. Il a notamment proposé de contraindre les femmes chrétiennes à se convertir à l'islam. Source : UNHCR, CARHEBDO, 7 mars 2018 ; Entretien avec deux sources, 2018 ; VOA Afrique. « Un groupe armé demande aux couples musulmans-chrétiens de passer devant un imam en Centrafrique ». Dépêche AFP. Consulté : <http://u.afp.com/oiWT>
- <sup>8</sup> Communiqué n° 006 du porte-parole du Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC), Aboukassim Algoni Tidjani, à Kaga Bandoro, le 9 mars 2018. Copie consultée par The Sentry.
- <sup>9</sup> Dukhan, Nathalia. « Territoire morcelé, communautés divisées : La République centrafricaine face à des menaces sécessionnistes ». The Enough Project. Février 2017. Consulté : [https://enoughproject.org/files/Final2\\_CAR%20Partition\\_French\\_02\\_17.pdf](https://enoughproject.org/files/Final2_CAR%20Partition_French_02_17.pdf)
- <sup>10</sup> Conversation privée entre Michel Djotodia et une source fin 2016, partagée avec The Sentry en 2017. Pour en savoir plus sur l'agenda sécessionniste de Michel Djotodia, consulter également : Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine créé par la résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité ». 29 octobre 2014. P. 12. Consulté : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/762&referer=/english/&Lang=F)
- <sup>11</sup> UNHCR. « République centrafricaine. Données actualisées au 17 mai 2018 ». Consulté : <http://www.unhcr.org/fr/urgence-en-republique-centrafricaine.html>
- <sup>12</sup> Voir la fiche pays de l'ONG INSO sur les incidents de sécurité en Centrafrique de 2013 à nos jours : [http://www.ngosafety.org/country/central\\_african\\_republic](http://www.ngosafety.org/country/central_african_republic)
- <sup>13</sup> Rapport confidentiel, consulté par The Sentry en 2018.
- <sup>14</sup> Reuters. « Three Russian journalists killed in Central African Republic ambush ». 31 juillet 2018. Consulté : <https://www.reuters.com/article/us-centralafrica-violence/three-russian-journalists-killed-in-central-african-republic-ambush-idUSKBN1KL2DX>
- <sup>15</sup> En 2016, le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement a classé la Centrafrique à la 188<sup>ème</sup> place et dernière place du classement sur l'indice de développement humain (IDH). Voir : PNUD. « Rapport sur le développement humain 2016 ». Consulté : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016\\_FR\\_Overview\\_Web.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf)
- <sup>16</sup> International Crisis Group. « Éviter le pire en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 253. 28 septembre 2017. Consulté : <https://www.crisisgroup.org/fr/afrique/central-africa/central-african-republic/253-avoiding-worst-central-african-republic>
- <sup>17</sup> Dukhan, Nathalia. « Splintered warfare: Alliances, affiliations and agendas of armed factions and politico-military groups in the Central African Republic ». The Enough Project. 10 août 2017. Consulté : <https://enoughproject.org/reports/splintered-warfare-central-african-republic> ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018.
- <sup>18</sup> Déclaration sur Twitter de Moussa B. Nebié, représentant de l'Union africaine basé à Bangui. 1<sup>er</sup> avril 2018. Consulté : [https://twitter.com/AmbNebie/status/980479243867054080/photo/1?ref\\_src=twsrc%5Etfw&ref\\_url=https%3A%2F](https://twitter.com/AmbNebie/status/980479243867054080/photo/1?ref_src=twsrc%5Etfw&ref_url=https%3A%2F)



<https://www.voafrique.com/2Fa%2Fles-facilitateurs-de-l-ua-ont-rencontre-les-groupes-armes%2F4327542.html> ; Ndéké Luka. « Bouar : Les groupes armés et l'Union africaine retiennent 104 revendications pour le prochain dialogue ». 2 septembre 2018. Consulté <https://www.radiondekeluk.org/actualites/securite/32269-bouar-les-groupes-armes-et-l-union-africaine-retiennent-104-revendications-pour-le-prochain-dialogue.html>

<sup>19</sup> Rencontre confirmée par plusieurs sources, 2018. Photos de la rencontre entre le panel des facilitateurs de l'Union africaine et les leaders du FPRC à Ndélé, dans le nord-est du pays, consultées par les enquêteurs The Sentry en avril 2018.

<sup>20</sup> Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. « Communiqué ». 25 mars 2013. Consulté : [http://www.peaceau.org/uploads/cps-com-363\\_rca.pdf](http://www.peaceau.org/uploads/cps-com-363_rca.pdf)

<sup>21</sup> Conseil de sécurité de l'ONU. « Résumé des motifs ayant présidé aux inscriptions sur la liste de sanctions ». CFI.012 : Abdoulaye Hissène. 17 mai 2017. Consulté :

<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/2127/materials/summaries/individual/abdoulaye-hissene>

<sup>22</sup> Mandat d'arrêt d'Abdoulaye Hissène émis le 20 juin 2016 par le juge d'instruction Patience Guerengbo pour associations de malfaiteurs, détention illégale d'armes et munitions de guerre, séquestration et atteinte à la sûreté de l'État. Copie du mandat d'arrêt consultée par The Sentry en 2017.

<sup>23</sup> Conseil de sécurité de l'ONU. « Résumé des motifs ayant présidé aux inscriptions sur la liste de sanctions ». CFI.012 : Abdoulaye Hissène. 17 mai 2017. Consulté :

<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/2127/materials/summaries/individual/abdoulaye-hissene> ; Département du Trésor américain. « Central African Republic Designations ». 12 avril 2017. Consulté : <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/OFAC-Enforcement/Pages/20170412.aspx>

<sup>24</sup> Agence France-Presse. « Centrafrique : gel des avoirs au Tchad d'un chef de guerre centrafricain ». Dépêche. N'Djaména, Tchad. 24 juin 2017.

<sup>25</sup> VOA Afrique avec l'AFP. « Touadéra prône le dialogue avec les groupes armés en Centrafrique ». 20 avril 2018. Consulté : <https://www.voafrique.com/a/touad%C3%A9ra-pr%C3%B4ne-le-dialogue-avec-les-groupes-arm%C3%A9s-en-centrafrique/4358201.html>

<sup>26</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018.

<sup>27</sup> Pour en savoir plus sur l'impact de la conservation armée sur l'émergence de mouvements armés dans le nord-est, lire : Lombard, Louisa. « Threat economies and armed conservation in northeastern Central African Republic ». Geoforum. 2015.

<sup>28</sup> Entretien avec une source proche de la famille d'Abdoulaye Hissène, 2017 et 2018.

<sup>29</sup> Idem.

<sup>30</sup> Curriculum vitae d'Abdoulaye Hissène partagé par une source. Dans ce document consulté par The Sentry en 2017 et rédigé par Abdoulaye Hissène, il y indique qu'entre 1994 et 2003, il était commerçant de diamants et d'or et chef de service de la société SODIAM. Entre 2004 et 2005, il se dit acheteur de diamants et d'or pour CONSEDIA à Bangui avant de se présenter comme conseiller à la présidence en Centrafrique de 2005 à 2007. Entre 2007 et 2008, il se dit directeur général pour la société JurisSécurité Privée, puis président de l'Agence africaine des partenariats publics et privés de 2008 à 2009. Entre 2009 et 2010, il se présente comme président à l'agence du commerce international. Voir également : page Twitter de Louisa Lombard. « Copie du CV d'Abdoulaye Hissène ». Consulté : <https://twitter.com/louisalombard/status/998656513400037376>

<sup>31</sup> Entretien avec un chef Séléka, un collecteur de diamants musulman et un collaborateur d'Hissène, 2017. Voir également : International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010. Consulté :

<https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/167-dangerous-little-stones-diamonds-in-the-central-african-republic-french.pdf> ; Dalby, Ned. « A multifaceted business: diamonds in the Central African Republic » dans : Carayannis, T., Lombard, L. « Making sense of the Central African Republic ». 2015. PP. 123-141.

<sup>32</sup> International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010 ; Dalby, N. « A multifaceted business: diamonds in the Central African Republic » dans : Carayannis, Tatyana ; Lombard, Louisa. « Making sense of the Central African Republic ». 2015. PP. 123-141.

<sup>33</sup> Entretien avec un leader politique de la Séléka, 2017 ; Voir aussi : International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010.

<sup>34</sup> Chauvin, Emmanuel. « La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ? ». Observatoire Pharos. 2018. Consulté : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-03-04-43-15/guerre-centrafrique-tchad.pdf>

<sup>35</sup> Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) créé entre 2003 et 2004 par Abdoulaye Miskine, ancien officier de la garde présidentielle du président déchu en mars 2003, Ange-Félix Patassé.



<sup>36</sup> L'Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie (APRD), un groupe armé formé par le clan proche du président déchu, Ange-Félix Patassé, qui s'installe dans la région natale de Patassé, aux alentours de Paoua, au nord-ouest du pays.

<sup>37</sup> L'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR). En 2005, l'UFDR a été créée par trois chefs principaux : Michel Djotodia (d'ethnie Gula), Zakaria Damane (d'ethnie Gula) et Abakar Sabone (originaire du Tchad). Au départ, l'UFDR était un groupe armé multi-ethnique, composé principalement de membres déçus et réprimés par le régime de François Bozizé. La plupart des membres étaient Gula, Runga, d'anciens libérateurs qui avaient soutenu le coup d'État de 2003, et les gardes présidentiels de l'ancien président, Ange-Félix Patassé, chassé du pouvoir par François Bozizé en 2003. Cependant, un processus de fragmentation et d'ethnisation s'est enclenché après la signature d'un accord entre l'UFDR dirigé par Zakaria Damane et le gouvernement en 2007. Fin 2008, la CPJP était née, composée de leaders politiques et militaires exclusivement Runga. Voir aussi : International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010.

<sup>38</sup> Zahar, Marie-Joëlle. Mechoulan, Delphine. « Peace by pieces? Local mediations and sustainable peace in the Central African Republic ». International Peace Institute. Novembre 2017. P. 8. Consulté : [https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/04/1711Peace-by-Pieces\\_French.pdf](https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2018/04/1711Peace-by-Pieces_French.pdf) ; Dalby, Ned. « A multifaceted business: diamonds in the Central African Republic » dans : Carayannis, Tatyana ; Lombard, Louisa. « Making sense of the Central African Republic ». 2015. PP. 123-141 ; International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010 ; Lire aussi : Mail & Guardian. « CAR diamond feud sees ceasefire ». 9 octobre 2011. Consulté : <https://mg.co.za/article/2011-10-09-car-diamond-feud-sees-ceasefireAZ>

<sup>39</sup> Entretiens avec plusieurs leaders de la Séléka, 2016 ; Zahar, Marie-Joëlle. Mechoulan, Delphine. « Peace by pieces? Local mediations and sustainable peace in the Central African Republic ». International Peace Institute. Novembre 2017. P. 8 ; Dalby, Ned. « A multifaceted business: Diamonds in the Central African Republic » dans : Carayannis, T., Lombard, L. « Making sense of Central African Republic ». 2015. PP. 123-141.

<sup>40</sup> Zahar, Marie-Joëlle. Mechoulan, Delphine. « Peace by pieces? Local mediations and sustainable peace in the Central African Republic ». International Peace Institute. Novembre 2017. P. 8 ; Dalby, Ned. « A multifaceted business: Diamonds in the Central African Republic » dans : Carayannis, T., Lombard, L. « Making sense of the Central African Republic ». 2015. PP. 123-141 ; Vircoulon, Thierry. « A la recherche de la paix en Centrafrique : médiations communautaires, religieuses et politiques ». Note de l'IFRI. Juin 2017. Consulté : [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/vircoulon\\_recherche\\_paix\\_centrafrique\\_2017.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/vircoulon_recherche_paix_centrafrique_2017.pdf)

<sup>41</sup> Idem.

Wikileaks. « Public library of US diplomacy: CPJP motivations for attack on Ndélé ». 22 décembre 2009. Consulté : [http://wikileaks.org/plusd/cables/09BANGUI273\\_a.html](http://wikileaks.org/plusd/cables/09BANGUI273_a.html)

<sup>42</sup> L'ethnisation des groupes armés, d'après plusieurs leaders de l'ex-Séléka interrogés par The Sentry, est une politique délibérée du régime de Bangui qui les considère comme une menace réelle au pouvoir central. En favorisant des alliances opportunistes avec plusieurs chefs militaires, en particulier sur le partage des revenus du diamant, François Bozizé cherchait à créer des dissensions entre les « chefs rebelles ». A ce titre, l'UFDR qui a connu ses débuts en tant que groupe pluriethnique, est devenu après « l'accord de paix » de 2007 un groupe armé entièrement Gula motivé par le contrôle des sites miniers à l'est du pays. Les Runga, une communauté ethnique traditionnellement active dans le commerce des diamants au nord et à l'est du pays, ont dès lors été chassés des sites miniers par les éléments de Zakaria Damane. Et en 2008, l'opération closing gate orchestrée par le clan au pouvoir, les Gbaya, a eu pour effet de rallier la communauté Runga autour d'objectifs communs : combattre l'UFDR et le pouvoir central. Toutefois, les leaders de la CPJP, alors soutenus par la communauté Runga, ont rapidement utilisé le groupe pour défendre des intérêts politiques et économiques privés, et obtenir les mêmes avantages que ceux obtenus par Zakaria Damane.

<sup>43</sup> Entretien avec une source proche de la Séléka, 2017 ; Wikileaks. « Public library of US diplomacy: CPJP motivations for attack on Ndélé ». 22 décembre 2009.

<sup>44</sup> Entretiens avec plusieurs leaders musulmans et de la Séléka à Bangui, 2017 ; Conversation privée enregistrée en mai 2016 entre Abdoulaye Hissène et le Directeur général de la société de diamant, Badica. Enregistrement secret consulté par The Sentry en 2017.

<sup>45</sup> Entretien avec un leader ex-Séléka, 2017.

<sup>46</sup> Centrafrique Presse. « Communiqué du commandant Abdoulaye Hissène de la CPJP ». 10 Juin 2010. Consulté : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/article-apres-paoua-bozize-et-sa-soldatesque-ont-aussi-brule-nde-le-et-les-villages-environnants-52045723.html> ; International Crisis Group. « Dangerous little stones: Diamonds in the Central African Republic ». Africa Report n° 167. 17 décembre 2010.



- 47 Human Rights Watch. « État d'anarchie : rébellion et exactions contre la population civile en République centrafricaine ». Volume 19. n° 14(A). Septembre 2007. Consulté : <https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/car0907rwebwcover.pdf>
- 48 Voir : MaliActu. « Centrafrique : un ancien sultanat aux racines des revendications des régions du nord ». Dépêche AFP. 27 décembre 2017. Consulté : <http://maliactu.net/centrafrique-un-ancien-sultanat-aux-racines-des-revendications-des-regions-du-nord/>
- 49 Radio France Internationale. « La Centrafrique est-elle au bord du génocide ? ». 22 novembre 2013. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20131121-rca-centrafrique-seleka-djotodia-misca-fomac-genocide>
- 50 International Crisis Group. « La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation ». Rapport Afrique. n° 219. 17 juin 2014. Consulté : <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/the-central-african-crisis-from-predation-to-stabilisation-french.pdf>
- 51 Commission d'enquête de l'ONU sur la Centrafrique. « Rapport final ». 19 décembre 2014. Consulté : [http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s\\_2014\\_928.pdf](http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2014_928.pdf)
- 52 Le Monde. « Le Conseil de sécurité de l'ONU autorise une intervention militaire de la France en République centrafricaine ». 5 décembre 2013. Consulté : [http://www.lemonde.fr/international/article/2013/12/05/le-conseil-de-securite-doit-ouvrir-la-porte-a-une-intervention-en-centrafrique\\_3525806\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2013/12/05/le-conseil-de-securite-doit-ouvrir-la-porte-a-une-intervention-en-centrafrique_3525806_3210.html)
- 53 Libération. « Centrafrique : 1300 musulmans fuient Bangui ». Dépêche AFP. 27 avril 2014. Consulté : [http://www.liberation.fr/planete/2014/04/27/centrafrique-1300-musulmans-quittent-bangui\\_1005713](http://www.liberation.fr/planete/2014/04/27/centrafrique-1300-musulmans-quittent-bangui_1005713)
- 54 Voir : fiche Interpol. « Bozizé, François Yangounvonda ». Consulté : <https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5802796>
- 55 Plusieurs entretiens avec des leaders du PK5 à Bangui, 2016 et 2017 ; Conversation privée enregistrée en mai 2016 entre Abdoulaye Hissène et le Directeur général de la société de diamants Badica, consultée par The Sentry en 2017 ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. P. 18.
- 56 Entretiens avec des leaders de la coalition Séléka, 2017 ; Entretiens avec des leaders musulmans du quartier PK5 de Bangui, 2017.
- 57 Entretien avec une source, 2018. Confirmé par des sources diplomatiques, 2018 ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. PP. 2,18,19, 89, 91.
- 58 Entretien avec une source, 2018.
- 59 Entretien avec une source proche d'Abdoulaye Hissène, 2018.
- 60 Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 17. Consulté : <https://undocs.org/fr/S/2017/639>
- 61 Idem. PP. 84 et 85.
- 62 Radio France Internationale. « Centrafrique : la localité d'Ippy secouée par de violents affrontements ». 8 décembre 2012. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20121208-centrafrique-localite-ippy-secouee-violents-affrontements> ; Radio France Internationale. « Centrafrique : les civils d'Ippy se réfugient sur des sites de déplacés ». 17 décembre 2018. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20171217-centrafrique-civils-ippy-refugient-sites-deplacés> ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. P.22.
- 63 Conseil de sécurité de l'ONU. « Résumé des motifs de sanctions du bureau d'achat de diamants Badica ». 20 août 2015. Consulté : <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/2127/materials/summaries/entity>
- 64 Entretien avec la victime, 2017 ; Entretien avec un témoin qui déclare avoir également subi des sévices corporels par les éléments d'Abdoulaye Hissène, 2017. Des photos ont été consultées par The Sentry ; Rapport confidentiel consulté par The Sentry, 2017.
- 65 Idem.
- 66 Conversation privée enregistrée secrètement en mai 2016 entre Abdoulaye Hissène et le directeur général de la société de diamants Badica consultée par The Sentry en 2017.
- 67 Entretiens avec deux sources proches de l'affaire, 2017.
- 68 Réseau des journalistes pour les droits de l'homme. « Centrafrique : Abdoulaye Hissène émet des réserves par rapport à la Cour pénale spéciale ». 30 juin 2017. Consulté : <http://rjdh.org/centrafrique-abdoulaye-hissene-emet-reserves-rapport-a-cour-penale-speciale/>
- 69 Depuis 2009, Abdoulaye Hissène recrute des enfants soldats ; Entretiens avec plusieurs leaders musulmans à Bangui, 2017 ; Voir aussi : International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010 ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). « Report of the mapping project documenting serious violations of international human rights law and international humanitarian law committed within the territory of the Central African Republic between January 2003 and December 2015 ». Mai 2017. Consulté :



---

[https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/2017\\_car\\_mapping\\_report\\_-\\_eng.pdf](https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/2017_car_mapping_report_-_eng.pdf) ; Journal de Bangui. « Centrafrique : Vers la signature de l'Accord de paix global par la CPJP ». 10 juillet 2012. Consulté : <http://www.journaldebangui.com/article.php?aid=2867>

<sup>70</sup> International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010.

<sup>71</sup> Le 4 octobre 2008, le Ministère des mines a annoncé à la radio l'annulation des licences de huit bureaux d'achat. Le 5 octobre, envoyés sur ordre du ministre des mines Sylvain Ndoutingai et du président Bozizé, des agents du ministère et des officiers de la brigade minière de Bangui, la plupart d'ethnie Gbaya, se sont rendus sans prévenir aux sites miniers à travers le pays, y compris dans les villes de Berbérati, Carnot, Boda, Nola et Bria. Ils ont confisqué aux commerçants de diamants et aux bureaux d'achat tous les diamants, l'or, des véhicules, de l'argent, des outils pour mesurer la valeur des diamants et des biens personnels tels que des téléphones, des télévisions, des vêtements et autres objets de valeur. Cette opération d'envergure nationale a pour objectif d'enrichir le clan au pouvoir à court terme, de mettre en place un monopole dans le secteur minier et de privilégier les opérateurs proches du régime. Cette vaste opération a enregistré une grogne auprès des opérateurs économiques du secteur des mines, parmi lesquels certains ont soutenu les groupes armés par la suite. Source : Entretien avec un commerçant de diamants de Carnot, septembre 2016 et avec un chef de la Séléka, ancien chef de la CPJP, septembre 2016. Voir : International Crisis Group. « De dangereuses petites pierres : les diamants en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 167. 17 décembre 2010 ; HCDH. « Report of the mapping project documenting serious violations of international human rights law and international humanitarian law committed within the territory of the Central African Republic between January 2003 and December 2015 ». Mai 2017. P. 56.

<sup>72</sup> Wikileaks. « Public library of US diplomacy: CPJP motivations for attack on Ndélé ». 22 décembre 2009. Consulté : [http://wikileaks.org/plusd/cables/09BANGUI273\\_a.html](http://wikileaks.org/plusd/cables/09BANGUI273_a.html)

<sup>73</sup> Idem.

<sup>74</sup> Idem.

<sup>75</sup> Entretien avec un proche collaborateur d'Abdoulaye Hissène, 2017. Entretien avec un chef Séléka, 2017.

<sup>76</sup> Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU sur les droits de l'homme des personnes déplacées a rapporté que la CPJP avait violé de manière systématique les femmes d'ethnie Haoussa et les filles à partir de 12 ans qui n'étaient pas en mesure de fuir ; De mars à juin 2010, alors qu'Abdoulaye Hissène était le commandant militaire de la CPJP, des éléments de la CPJP ont violé plus de 20 femmes, y compris des jeunes filles, dans les villages de Goz Beida et Zoukoutouniala. Voir : HCDH. « Report of the mapping project documenting serious violations of international human rights law and international humanitarian law committed within the territory of the Central African Republic between January 2003 and December 2015 ». Mai 2017. P. 98.

<sup>77</sup> HCDH. « Report of the mapping project documenting serious violations of international human rights law and international humanitarian law committed within the territory of the Central African Republic between January 2003 and December 2015 ». May 2017. P. 100.

<sup>78</sup> BINUCA. « Adhésion de la CPJP à l'accord de paix global de Libreville ». 28 septembre 2012. Consulté : <https://binuca.unmissions.org/adh%C3%A9sion-de-la-cpjp-%C3%A0-l%E2%80%99accord-de-paix-global-de-libreville>

<sup>79</sup> Nourredine Adam était le numéro deux de la coalition Séléka et considéré comme le cerveau sans lequel la prise du pouvoir en mars 2013 n'aurait pas été possible. Voir : Interpol. « Adam, Nourredine ». 9 mai 2014. Consulté : <https://www.interpol.int/en/notice/search/un/5802798>

<sup>80</sup> Rapport de synthèse de l'Assemblée générale tenue à Bria le 22 octobre 2016 publié dans : Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 5 décembre 2016. Pp. 165-167. Consulté : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2016/1032&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2016/1032&referer=/english/&Lang=F)

<sup>81</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 17 ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. P. 2.

<sup>82</sup> ONU Info. « Centrafrique : le conseiller spécial sur la prévention du génocide s'inquiète d'une nouvelle flambée de violence ». 25 novembre 2016. Consulté : <https://news.un.org/fr/story/2016/11/348292-centrafrique-le-conseiller-special-pour-la-prevention-du-genocide-sinquiete-de> ; Minusca. « Violations and abuses of human rights and violations of international humanitarian law by the FPRC coalition and the UPC in Haute-Kotto and Ouaka between 21 November 2016 and 21 February 2017 ». Septembre 2017. P. 9. Consulté : [https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/fprc\\_upc\\_bria\\_bakala\\_report\\_16oct2017\\_copy.pdf](https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/fprc_upc_bria_bakala_report_16oct2017_copy.pdf)

<sup>83</sup> Enregistrement secret consulté par The Sentry d'un officier du FPRC, 2017 ; Rapport confidentiel partagé par une source, 2017 ; Médecins sans Frontières. « 'S'ils nous trouvent dans la brousse, ils vont nous égorger' : Reprise des massacres dans l'est de la République centrafricaine ». 2017. Consulté : <https://msf2016.atavist.com/reprise-des-massacres-en-rc> ; Minusca. « Violations and abuses of human rights



---

and violations of international humanitarian law by the FPRC coalition and the UPC in Haute-Kotto and Ouaka between 21 November 2016 and 21 February 2017 ». Septembre 2017. P. 12.

<sup>84</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 17.

<sup>85</sup> Idem. P. 16.

<sup>86</sup> Minusca. « Violations and abuses of human rights and violations of international humanitarian law by the FPRC coalition and the UPC in Haute-Kotto and Ouaka between 21 November 2016 and 21 February 2017 ». Septembre 2017. P. 13.

Septembre 2017. P. 13.

<sup>87</sup> Source : Consulter le compte Facebook d'Haroun Gaye :

<https://www.facebook.com/queye.haroun/posts/1489435344419858> (photo publique) ; Minusca. « Violations and abuses of human rights and violations of international humanitarian law by the FPRC coalition and the UPC in Haute-Kotto and Ouaka between 21 November 2016 and 21 February 2017 ». Septembre 2017. P. 10.

<sup>88</sup> Vidéo consultée par The Sentry, décembre 2017.

<sup>89</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 18.

<sup>90</sup> Photos consultées par The Sentry, 2017.

<sup>91</sup> Minusca. « Violations and abuses of human rights and violations of international humanitarian law by the FPRC coalition and the UPC in Haute-Kotto and Ouaka between 21 November 2016 and 21 February 2017 ». Septembre 2017. P. 10.

Septembre 2017. P. 10.

<sup>92</sup> Photos partagées par une source avec The Sentry, 2017.

<sup>93</sup> Ali Darassa est devenu vice-président du CNDS, avec Abdoulaye Hissène comme président. Source : Copie consultée par The Sentry de la décision portant sur la nomination à des postes de responsabilités au sein de la coalition du Conseil national de défense et de sécurité, signé par le vice-président du FPRC, Nourredine Adam, le 15 octobre 2017.

<sup>94</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 17 ;

Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. Consulté :

[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2017/1023&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/1023&Lang=F) ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. P. 16.

<sup>95</sup> Le Monde. « En Centrafrique : une flambée de violences meurtrières ». 26 septembre 2015. Consulté :

[http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/26/en-centrafrique-une-flambee-de-violences-meurtrieres\\_4773344\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/09/26/en-centrafrique-une-flambee-de-violences-meurtrieres_4773344_3212.html)

<sup>96</sup> Human Rights Watch. « République centrafricaine : nouvelles vagues de violence insensées ». 22 octobre 2015. Consulté :

<https://www.hrw.org/fr/news/2015/10/22/republique-centrafricaine-nouvelle-vague-de-meurtres-insenses>

<sup>97</sup> Jeune Afrique. « Centrafrique : les violences de Bangui ont fait 61 morts et plus de 300 blessés ». 5 octobre 2015. Consulté :

<http://www.jeuneafrique.com/269740/politique/centrafrique-violences-de-bangui-ont-61-morts-plus-de-300-blesses/>

<sup>98</sup> Le 30 mai 2014, la transition dirigée par Catherine Samba-Panza a demandé que la Cour pénale internationale (CPI) ouvre une enquête sur les crimes présumés commis depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 en République centrafricaine.

En septembre 2014, le procureur de la CPI a fait suite. Voir : Cour pénale internationale. « Déclaration du procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, concernant l'ouverture d'une deuxième enquête en République centrafricaine ». Communiqué de presse. 24 septembre 2014. Consulté :

<https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1043>. Voir également : Cour pénale internationale. « Situation in the Central African Republic II ». Article 53(1) Report. Executive summary. 24 Septembre 2014. Consulté :

<https://www.icc-cpi.int/iccdocs/otp/SAS-CARII-Art53-1-Executive-Summary-24Sept2014-Eng.pdf>. Le 3 juin 2015, Catherine Samba-Panza a promulgué la loi organique créant la Cour pénale spéciale. L'article 3 stipule que la cour est compétente pour enquêter, instruire et juger les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international commis sur le territoire centrafricain depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2003. Le mandat de la cour couvre donc les crimes commis durant le régime de François Bozizé (2003-2013), le régime Séléka (2013) et au-delà. Voir : loi organique No 15.003 sur la Cour pénale spéciale adoptée par le Conseil national de la transition. Copie de la loi disponible sur le site de la Fédération internationale des droits de l'homme :

[https://www.fidh.org/IMG/pdf/loi\\_organique\\_portant\\_creation\\_organisation\\_et\\_fonctionnement\\_de\\_la\\_cps.pdf](https://www.fidh.org/IMG/pdf/loi_organique_portant_creation_organisation_et_fonctionnement_de_la_cps.pdf)

<sup>99</sup> Une série de trois accords a été adoptée pour limiter la participation des autorités de la transition aux élections.

1) L'accord de Libreville du 11 janvier 2013 prévoyait que François Bozizé, le premier ministre et les membres du gouvernement ne pourraient pas participer aux élections de 2016. Voir : « Accord politique de Libreville sur la résolution de la crise politico-sécuritaire en RCA ». 11 janvier 2013. Consulté :

[http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/CF\\_130111\\_AccordPolitiqueDeLibreville.pdf](http://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/CF_130111_AccordPolitiqueDeLibreville.pdf) ; 2) Le sommet CEEAC tenu à N'Djaména le 18 avril 2013 prévoyait que Michel Djotodia, chef de la coalition Séléka, serait à la tête de la transition pour 18 mois. Au-delà de cette période, des élections seraient organisées sans les candidatures possibles de Michel Djotodia, de son premier ministre et des membres du gouvernement de



transition. Voir : « Sommet CEEAC à N'Djaména du 18 avril 2013 ». Consulté : <http://centrafrique-presse.over-blog.com/documents-sommet-ceeac-n-djam-na-du-18-avril-2013> ; 3) La charte de transition adoptée par Michel Djotodia le 18 juillet 2013 avait prévu encore davantage de restrictions puisque le président de la transition, le premier ministre, les membres du gouvernement, les membres du bureau du Conseil national de la transition, les juges de la Cour constitutionnelle et les membres de la Haute instance de communication ne seraient pas autorisés à être candidats aux élections présidentielles et législatives (article 106).

<sup>100</sup> « Pacte de non-agression : 1er pas vers la réconciliation nationale entre les anti-Balaka et l'ex-Séléka » signé le 13 novembre 2017 à Bangui entre Maxime Mokom et Abdoulaye Hissène, consultée par The Sentry en 2017 ; Vidéo de la rencontre, appelée assise des forces vives de la nation, au cours de laquelle Abdoulaye Hissène et Maxime Mokom ont signé ce pacte, voir page Facebook « Mboli président ». Consulté : <https://www.facebook.com/mbolipresident/videos/889888594423259/>

<sup>101</sup> Entretiens avec des sources proches d'Abdoulaye Hissène au moment des faits, 2017.

<sup>102</sup> Entretien avec un leader musulman du PK5 proche d'Abdoulaye Hissène au moment de l'attaque, 2017 ; Entretien avec un anti-Balaka pro-Bozizé, 2016 ; Entretien avec un membre du KNK, 2016.

<sup>103</sup> Entretien avec plusieurs sources présentes au moment des faits, 2017.

<sup>104</sup> Human Rights Watch. « République centrafricaine : Nouvelles vague de meurtres insensés ». 22 octobre 2015.

<sup>105</sup> Entretien avec une source proche d'Abdoulaye Hissène, 2017.

<sup>106</sup> Entretiens avec des habitants de PK5, 2017.

<sup>107</sup> Radio France Internationale. « RCA : un référendum sur fond de violences meurtrières ». 13 décembre 2015.

Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20151213-referendum-constitutionnel-centrafrique-tirs-bangui-pk5>

<sup>108</sup> Entretien avec la victime, 2017 ; Copie du certificat médical consultée par The Sentry en 2017, daté du 23 novembre 2015. Le traumatisme subi a entraîné une hospitalisation d'un mois aux frais de la victime ; Lettre adressée aux autorités nationales consultée par The Sentry.

<sup>109</sup> Entretien avec une autre victime torturée, 2017.

<sup>110</sup> Entretien avec un membre du KNK pro-Bozizé, 2016 ; Entretien avec un combattant anti-Balaka pro-Bozizé, 2016 ; Entretiens avec plusieurs leaders musulmans du PK5, 2016 et 2017.

<sup>111</sup> Entretien avec un anti-Balaka pro-Bozizé et avec un membre du KNK.

<sup>112</sup> Radio France Internationale. « RCA : Samba-Panza dénonce une tentative de coup d'États ». 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Consulté :

<http://www.rfi.fr/afrique/20150930-rca-bangui-transition-catherine-samba-panza-violences-politique> ; France 24. « Violences en Centrafrique : la présidente Samba-Panza rentre précipitamment à Bangui ». 29 septembre 2015. Consulté : <http://www.france24.com/fr/20150929-centrafrique-presidente-samba-panza-rentre-bangui-violences-guette-new-york-onu>

<sup>113</sup> Réseau des journalistes pour les droits de l'homme. « Centrafrique : Catherine Samba-Panza de retour à Bangui déclare 'qu'il faut aller au désarmement sans discrimination des milices armées' ». 30 septembre 2015.

Consulté : <http://rjdh.org/centrafrique-catherine-samba-panza-de-retour-a-bangui/>

<sup>114</sup> Jeune Afrique. « Le président tchadien, Idriss Déby Itno, estime que la transition doit s'arrêter ». 5 octobre 2015. Consulté : <http://www.jeuneafrique.com/269792/politique/centrafrique-president-tchadien-idriss-deby-itno-estime-transition-sarreter/>

<sup>115</sup> Entretien avec un leader de la jeunesse musulmane PK5, 2017.

<sup>116</sup> Entretien avec une source, 2017.

<sup>117</sup> Entretiens avec plusieurs sources, 2017.

<sup>118</sup> Centrafrique Libre. « Liste des membres du Gouvernement d'union nationale du Gouvernement Tiangaye 2 ».

Consulté : <http://archive.is/ErNwJ>

<sup>119</sup> Pendant qu'il exerce ses fonctions de ministre, Abdoulaye Hissène a obtenu plusieurs passeports : 1) Un passeport diplomatique NoD00000897 au nom d'Abdoulaye Issene émis en 2013 et valide jusqu'au 4 avril 2018 ; 2) Un passeport centrafricain ordinaire No 000047321 délivré le 13 août 2013 au nom d'Abdoulaye Issene ; 3) Un passeport centrafricain ordinaire No 00004262 délivré le 11 mars 2014 et valide jusqu'au 10 mars 2019, lequel indique son statut de ministre conseiller à la présidence.

<sup>120</sup> Plusieurs sources, 2017.

<sup>121</sup> Idem.

<sup>122</sup> Photos consultées par The Sentry, 2018.

<sup>123</sup> Entretien avec une source, 2017.

<sup>124</sup> Entretien avec une source, 2018 ; photos consultées par The Sentry, 2018.

<sup>125</sup> Des photos consultées par The Sentry montrent un appui logistique français ainsi que la présence d'officiers français. En outre, des associés et proches collaborateurs confirment qu'Abdoulaye Hissène se vante d'entretenir des relations avec des officiers français, et des photos consultées par The Sentry le montrent effectivement en compagnie d'officiers français.



<sup>126</sup> Copie du compte rendu de la rencontre des cadres politiques de l'ex-Séléka, tenue le 11 mai 2014 à Ndélé consultée par The Sentry.

<sup>127</sup> Rapport de synthèse de l'Assemblée générale du FPRC. Voir : Groupe d'experts de l'ONU sur la Centrafrique. « Rapport final ». 19 octobre 2016. Consulté :

[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2016/1032&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2016/1032&referer=/english/&Lang=F)

<sup>128</sup> Photos consultées par The Sentry.

<sup>129</sup> Note technique adressée à Idriss Déby, président du Tchad, datée du 9 novembre 2014. Source : lettre consultée par The Sentry.

<sup>130</sup> Lambert Moukove-Lissane, proche de Nourredine Adam, a été nommé ministre des forêts. En tant que première source de revenu de l'État, c'est aussi le seul secteur industriel avec une dizaine de compagnies étrangères installées dans le sud-ouest du pays. Le poste de ministre des travaux publics a été attribué à Ahmed Senoussi, proche d'Abdoulaye Hissène et du sultan de Ndélé, d'ethnie Runga. Voir :

<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/republique-centrafricaine/remaniement-ministeriel-en-centrafrique-une-ouverture-politique-qui>

<sup>131</sup> Le poste sensible de Ministre du pétrole (de l'énergie et des ressources hydrauliques) a été attribué à Djono Ahaba, neveu de Michel Djotodia et président du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), un poste qu'il occupe déjà en 2013 sous le régime de la Séléka. Même si l'exploitation pétrolière n'a pas encore démarré en Centrafrique, plusieurs sociétés sont en phase d'exploration, ce qui rend ce secteur hautement stratégique.

<sup>132</sup> Décret n° 17.336 nommant des personnalités à la présidence de la république. Publié par Media Plus n°1771. 11 octobre 2017. Le poste de conseiller spécial du chef de l'état est revenu à Mahamat Ousmane Mahamat, un leader politique issu d'un groupe armé ex-Séléka, le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), membre de la coalition FPRC. Un représentant de l'UPC, Hassan Bouba (numéro deux de l'UPC et bras droit d'Ali Darassa), a été nommé comme conseiller spécial du chef de l'État.

<sup>133</sup> Source : The Sentry. Hassan Bouba : Passeport diplomatique numéro D00005561 délivré le 17 novembre 2017 à Bangui. Valable jusqu'au 16 novembre 2022.

<sup>134</sup> Vidéo consultée par The Sentry, 2018.

<sup>135</sup> Entretiens avec deux sources, 2017.

Pour célébrer ces nominations et le ralliement de l'UPC à la coalition FPRC, une grande fête a été organisée dans la localité de Maloum au cours de laquelle 24 bœufs d'une valeur totale d'environ 14 millions francs CFA (27.000 dollars) ont été sacrifiés.

<sup>136</sup> Communiqué de presse n° 001 du 8 avril 2018 signé par Abdoulaye Hissène.

<sup>137</sup> Minusca. « Central African forces and MINUSCA launch a disarmament and arrest against armed criminals in Bangui's PK5 neighborhood ». Communiqué de presse. 8 avril 2018. Consulté :

<https://minusca.unmissions.org/en/central-african-forces-and-minusca-launch-disarmament-and-arrest-operation-against-armed-criminals>

<sup>138</sup> Jeune Afrique/AFP. « Centrafrique : le chef de guerre Nourredine Adam menace de 'marcher sur Bangui' ». 26 décembre 2017. Consulté : <http://www.jeuneafrique.com/depeches/505250/politique/centrafrique-le-chef-de-guerre-nouredine-adam-menace-de-marcher-sur-bangui/>

<sup>139</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. P.12.

<sup>140</sup> En avril 2015, les clans des deux anciens présidents François Bozizé et Michel Djotodia ont signé l'accord de Nairobi, lequel prévoit une amnistie générale afin d'assurer un retour à la paix. En décembre 2016, des négociations ont eu lieu entre les représentants des groupes armés en Angola. Une première version de l'accord prévoit une amnistie générale et un traitement particulier pour les anciens présidents. Lors des négociations sur l'accord de San Egidio, bien que l'amnistie ne soit pas exclue, elle n'y est pas inscrite formellement. Cependant, la levée des sanctions internationales est comprise. Voir également : Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018. P.12.

<sup>141</sup> Enregistrement secret consulté par The Sentry, septembre 2017.

<sup>142</sup> Des sources le confirment également, 2017 et 2018.

<sup>143</sup> Observatoire Pharos. « Victimes, impunité, justice et réconciliation : Mission de veille, d'étude et de réflexion prospective sur la reconstruction et les enjeux de justice ». Octobre 2016. Consulté :

<https://www.observatoirepharos.com/wp-content/uploads/2016/09/20161031-Rapport-Pharos-Justice-ok.pdf>

<sup>144</sup> International Commission of Inquiry. « Final report ». 22 décembre 2014. P. 15. Consulté :

<http://undocs.org/S/2014/928> ; International Crisis Group. « Éviter le pire en République centrafricaine ». Rapport Afrique n° 253. 28 septembre 2017.

<sup>145</sup> Radio France Internationale. « Procès en RCA : la population espère un recul de l'impunité ». 1er mars 2018.

Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20180301-proces-rca-population-recul-impunite-seleka-balaka-andilo>

<sup>146</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. PP. 14-15.



- <sup>147</sup> Entretien avec un diplomate étranger, 2018.
- <sup>148</sup> Entretien avec un leader politique de l'ex-coalition de la Séléka, 2017.
- <sup>149</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 5 décembre 2016. P. 20.
- <sup>150</sup> Entretien avec une source, 2017.
- <sup>151</sup> Informations obtenues à partir de photos consultées par The Sentry.
- <sup>152</sup> Idem.
- <sup>153</sup> Les factures ont été consultées par The Sentry. Elles indiquent qu'**Hissène** a acheté une Range Rover année 2013 pour 125.000 dollars à Al Faris Used Cars et des accessoires pour 950 dollars à Dubaï International Auto Spare Parts LLC.
- <sup>154</sup> Entretien avec une source, 2017.
- <sup>155</sup> Entretiens avec plusieurs sources, 2018.
- <sup>156</sup> Fiche technique rédigée par Abdoulaye Hissène et adressée à Idriss Déby, datée du 9 novembre 2014. Source : The Sentry.
- <sup>157</sup> Entretien avec deux sources, 2017.
- <sup>158</sup> Entretien avec un leader de l'ex-coalition Séléka, 2017. Voir : Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. P. 12.
- <sup>159</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. P. 12.
- <sup>160</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. PP. 69-70.
- <sup>161</sup> Selon les informations publiées par le Groupe d'experts de l'ONU et celles consultées par The Sentry, trois chèques ont été émis par Abdoulaye Hissène au nom de la société Djiguira : 1) le 20 août 2009, un chèque de 9.156.958 francs CFA (16.480 dollars) a été émis à l'ordre de SHO. SHO Tchad est un vendeur de voitures installé à **N'Djaména** ; 2) Le 10 mars 2010, un chèque de 9.216.000 francs CFA (16.600 dollars) été émis à l'ordre de Adoum Abakar Ismail, correspondant à 20% de la valeur d'une voiture de luxe V8 ; 3) Le 17 mars 2010, un chèque de 39.216.000 francs CFA (71.000 dollars) a été émis à Abakar Hassan.
- <sup>162</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. P. 13.
- <sup>163</sup> Idem.
- <sup>164</sup> Sahara Reporters. « How **Nigeria's** ex-Minister of Petroleum Madueke laundered Looted money, her accomplices revealed ». Octobre 2015. Consulté : <http://saharareporters.com/2015/10/05/how-nigeria%E2%80%99s-ex-minister-petroleum-madueke-laundered-looted-money-her-accomplices>
- <sup>165</sup> Voir le statut de la société Mezcor SA : « mise en liquidation depuis mai 2018 ». Consulté : <https://www.moneyhouse.ch/en/company/mezcor-sa-21452464601/management>
- <sup>166</sup> Une source proche du dossier confirme que les dirigeants de Mezcor SA connaissent l'identité et la nationalité d'**Abdoulaye** Hissène mais que ceux-ci ont choisi de poursuivre les négociations, 2018.
- <sup>167</sup> Informations consultées par The Sentry ; Entretien avec un associé, 2018.
- <sup>168</sup> Entretien avec un associé, 2018 ; Mezcor SA est une société suisse créée en 2010 par Daniel Roy Joanes et Richard Levinson, également directeurs de deux autres sociétés suisses, Lynear SA et Tridax SA. Les trois sociétés sont spécialisées dans le commerce international de produits pétroliers et d'autres matières premières, principalement à l'étranger. Voir : Registre du commerce - Mezcor SA : [https://www.moneyhouse.ch/pay/pay\\_show\\_product.htm?4a230fd=7ac56e577ee8ab80b744423b69a68b22&productID=VH](https://www.moneyhouse.ch/pay/pay_show_product.htm?4a230fd=7ac56e577ee8ab80b744423b69a68b22&productID=VH) ; Tridax SA : [https://www.moneyhouse.ch/pay/pay\\_show\\_product.htm?4a230fd=5162181880b6691e31250a42bfd7c20c&productID=VH](https://www.moneyhouse.ch/pay/pay_show_product.htm?4a230fd=5162181880b6691e31250a42bfd7c20c&productID=VH) ; Lynear SA : <https://www.moneyhouse.ch/pay/index.htm?productRef=CH66019200111&productID=VH&pop=true&lang=fr>
- <sup>169</sup> Entretien avec un associé d'**Abdoulaye** Hissène, 2018.
- <sup>170</sup> Entretien avec une source proche de l'affaire, 2018.
- <sup>171</sup> Entretien avec un associé, 2018 ; Radio France Internationale. « Tchad : le ministre du pétrole s'explique sur une polémique ». 25 juin 2014. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20140625-tchad-le-ministre-petrole-s-explique-une-polemique>
- <sup>172</sup> Dans une photo consultée par The Sentry, Abdoulaye Hissène a rencontré le ministre du pétrole à **N'Djaména** le 29 janvier 2015 ; Africa Intelligence. « Comment Hinda Déby Itno contrôle les leviers pétroliers du pays ». 30 octobre 2015. Consulté : <https://www.africaintelligence.fr/aif/insiders/tchad/2015/10/30/comment-hinda-deby-itno-controle-les-leviers-petroliers-du-pays/108108419-be1>
- <sup>173</sup> Rapport confidentiel obtenu par The Sentry en 2017 ; Entretien avec un investisseur étranger spécialisé dans le pétrole africain, 2018 ; Joncas, Hugo. « Pétrole, contrats publics et condos à Montréal ». Journal de Montréal. Consulté : <http://www.journaldemontreal.com/2017/06/03/petrole-contrats-publics-et-condos-a-montreal>
- <sup>174</sup> International Crisis Group. « Tchad : entre ambitions et fragilités ». Rapport Afrique. n°233. 30 mars 2016. Consulté : <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/233-chad-between-ambition-and-fragility-french.pdf> ; Le Monde.



---

« Privé de sa rente pétrolière, le Tchad s'enfoncé dans la crise ». 26 mai 2017. Consulté : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/26/privé-de-sa-rente-petroliere-le-tchad-s-enfoncé-dans-la-crise\\_5134099\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/05/26/privé-de-sa-rente-petroliere-le-tchad-s-enfoncé-dans-la-crise_5134099_3234.html)

<sup>175</sup> Lettre consultée par The Sentry, datée du 12 novembre 2014. Elle accuse réception d'une lettre envoyée le 13 mars 2014 alors qu'Abdoulaye Hissène est ministre conseiller à la présidence, et « marque son accord pour l'allouement de la cargaison de février 2015 » à la société Abi Tchad.

<sup>176</sup> Rapport confidentiel consulté par The Sentry, 2018.

<sup>177</sup> Entretien avec un associé, 2018 ; Photos consultées par The Sentry.

<sup>178</sup> Photos consultées par The Sentry ; Entretien avec deux sources proches du dossier, 2018.

<sup>179</sup> Idem.

<sup>180</sup> Idem.

<sup>181</sup> Copie consultée par The Sentry partagée par une source, 2018 ; Voir : Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. Annexe 4.5.

<sup>182</sup> Entretiens avec deux sources proches du dossier, 2018.

<sup>183</sup> Copie du contrat consultée par The Sentry, 2018.

<sup>184</sup> Entretiens avec deux sources proches du dossier, 2018.

<sup>185</sup> Entretien avec une source confidentielle, 2018 ; Copie du transfert consultée par the Sentry, 2018 ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. P. 13.

<sup>186</sup> Copie du passeport de Richard Lee Levinson consultée par The Sentry. Richard Lee Levinson a d'abord travaillé au Département d'État américain puis comme conseiller politique à l'Ambassade américaine à Rome dans les années 90. En décembre 2003, il rejoint une société privée de sécurité en Irak, Custer Battles. Celle-ci est la première à bénéficier d'un contrat dans le cadre de la reconstruction de l'Irak après la chute de Saddam Hussein. Elle est aussi l'une des premières condamnées pour corruption au détriment de l'État irakien avec la complicité d'officiels irakiens. Condamnée, Custer Battles est rachetée par Mr Levinson qui crée Danubia Global, enregistrée à Tortola (Îles vierges britanniques, un paradis fiscal). En 2010, il rejoint en tant que directeur juridique à Genève Mezcor SA, Lynear SA et Tridax SA, trois sociétés spécialisées dans le commerce international de produits pétroliers. Sources : Déclaration de Berne. « Les affaires obscures des négociants suisses au Nigeria ». 2013. Consulté : <https://www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Rohstoffe/DB-Nigeria-FR-20131101.pdf> ; Sahara Reporters. « How Nigeria's Ex-Minister Of Petroleum Madueke Laundered Looted Money, Her Accomplices Revealed ». 5 octobre 2015.

<sup>187</sup> Entretien avec une source proche du dossier, 2018 ; Photos consultées par Abdoulaye Hissène.

<sup>188</sup> Copie de la lettre consultée par The Sentry, 2017.

<sup>189</sup> Entretien avec deux associés proches du dossier, 2018.

<sup>190</sup> Entretien avec deux associés proches du dossier, 2018 ; Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 71-73.

<sup>191</sup> Entretien avec deux associés proches du dossier, 2018.

<sup>192</sup> Idem.

<sup>193</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. P. 13.

<sup>194</sup> La copie de la procuration, consultée par The Sentry, est datée du 7 janvier 2015 et émise par un notaire centrafricain, Maître Abraham Pierre M'Bokani. La procuration indique les coordonnées bancaires de la société Abi Tchad : compte numéro 042 72830001, clé 96, code guichet 00001, code banque 60002. Maître Abraham Pierre M'Bokani a indiqué à l'équipe The Sentry avoir signé l'attestation car le passeport d'Abdoulaye Hissène affiche le titre de ministre conseiller à la présidence. Entretien avec Maître Abraham Pierre M'Bokani, 2017.

<sup>195</sup> Entretien avec un leader du FPRC, proche d'Abdoulaye Hissène, 2018 ; Entretien avec un associé, 2018.

<sup>196</sup> Photos consultées par The Sentry.

<sup>197</sup> Idem.

<sup>198</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 19 octobre 2016.

<sup>199</sup> Idem ; Entretien avec une source, 2017.

<sup>200</sup> Entretien avec un proche collaborateur d'Abdoulaye Hissène, 2017.

<sup>201</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 19 octobre 2016.

<sup>202</sup> Idem.

<sup>203</sup> Groupe d'experts de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 17.

<sup>204</sup> Idem.

<sup>205</sup> Entretien avec une source, 2017.

<sup>206</sup> Entretien avec un proche collaborateur d'Abdoulaye Hissène, 2017.

<sup>207</sup> Entretien avec une source, 2017.

<sup>208</sup> Source : Photos consultées par The Sentry.



- <sup>209</sup> Entretien avec une source proche du dossier, 2018 ; Groupe **d'experts** de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 26 juillet 2017. P. 77-78.
- <sup>210</sup> Entretien avec une source, 2018 ; Lettre adressée à Idriss Déby présentant un compte-rendu de sa rencontre avec Denis Sassou Nguesso. Source : Document consulté par The Sentry.
- <sup>211</sup> Idem.
- <sup>212</sup> Idem.
- <sup>213</sup> Radio France Internationale. « Affaire Oba : l'**avocat** des parties civiles **s'étonne** des rates de la procédure ». 14 décembre 2016. Consulté : <http://www.rfi.fr/afrique/20161214-affaire-pierre-oba-congo-brazzaville-avocat-rates-procedure-ministre-mines>. Trial International. « Pierre Oba ». 10 janvier 2017. Consulté : <https://trialinternational.org/fr/latest-post/pierre-oba/>
- <sup>214</sup> Entretien avec plusieurs sources, 2017 et 2018.
- <sup>215</sup> Ndéké Luka. « Abdoulaye Hissène responsable des opérations de Kaga Bandoro selon Touadéra ». 20 avril 2018. Consulté : <https://www.radiodekeluka.org/actualites/securite/31548-abdoulaye-hiss%C3%A8ne-responsable-des-op%C3%A9rations-de-kaga-bandoro-selon-touad%C3%A9ra.html>
- <sup>216</sup> Rapports confidentiels obtenus de sources, 2017.
- <sup>217</sup> Conseil de sécurité de l'ONU. « Résolution 2217(2015) ». 28 avril 2015. Voir : f) mesures temporaires **d'urgence**. Consulté : [http://undocs.org/fr/S/RES/2217\(2015\)](http://undocs.org/fr/S/RES/2217(2015))
- <sup>218</sup> Groupe **d'experts** de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 5 décembre 2016. P. 20.
- <sup>219</sup> Idem
- <sup>220</sup> Radio France Internationale. « Centrafrique : onze ex-Séléka condamnés aux travaux forcés à perpétuité ». 28 février 2018. Consulté à : <http://www.rfi.fr/afrique/20180228-centrafrique-onze-ex-seleka-condamnes-travaux-forces-perpetuite>
- <sup>221</sup> Entretien, 29 mars 2018.
- <sup>222</sup> Cour pénale internationale. « République centrafricaine : situation II ». Septembre 2014. Consulté : <https://www.icc-cpi.int/caril?ln=fr>
- <sup>223</sup> Le Monde. « Centrafrique : la CPI ouvre une enquête sur une '**liste** interminable **d'atrocités**' ». 24 septembre 2014. Consulté : [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/09/24/centrafrique-la-cpi-ouvre-une-enquete-sur-une-liste-interminable-d-atrocites\\_4493616\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/09/24/centrafrique-la-cpi-ouvre-une-enquete-sur-une-liste-interminable-d-atrocites_4493616_3212.html)
- <sup>224</sup> Entretien avec un collaborateur proche, 2018.
- <sup>225</sup> ONU. [Comité des sanctions concernant la République centrafricaine](#). « Narrative summaries of reasons for listing : Badica/Kardiam ». 20 août 2015. Consulté : <https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/2127/materials/summaries/entity/bureau-d%27achat-de-diamant-en-centrafrique/kardiam>
- <sup>226</sup> Groupe **d'experts** de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 23 juillet 2018.
- <sup>227</sup> Agence France-Presse. « Centrafrique : gel des avoirs au Tchad **d'un** chef de guerre centrafricain ». **N'Djaména**. 24 juin 2017.
- <sup>228</sup> Réseau des journalistes pour les droits de **l'homme**. « Centrafrique : Abdoulaye Hissène émet des réserves par rapport à la cour pénale spéciale ». 30 juin 2017.
- <sup>229</sup> Groupe **d'experts** de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport final ». 6 décembre 2017. P. 13.
- <sup>230</sup> Enough Project. « Un récent rapport d'enquête de l'ONU révèle qu'une compagnie **d'État** chinoise finance une entreprise criminelle en République centrafricaine ». 29 août 2016. Consulté : <https://enoughproject.org/blog/un-investigative-report-alleges-oil-company-finances-criminal-enterprise-central-african-repub> ; Groupe **d'experts** de l'ONU sur la République centrafricaine. « Rapport à mi-parcours ». 11 août 2016. Consulté : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2016/694&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2016/694&Lang=F)
- <sup>231</sup> Entretien avec un chef anti-Balaka, 2018.
- <sup>232</sup> Inscrit au préambule de la constitution centrafricaine adoptée le 13 décembre 2015 par référendum.
- <sup>233</sup> Article 28 de la constitution centrafricaine adoptée le 13 décembre 2015 par référendum.
- <sup>234</sup> Zahar, Marie-Joëlle. Mechoulan, Delphine. « Peace by pieces? Local mediations and sustainable peace in the Central African Republic ». International Peace Institute. Novembre 2017.

